



Présentation des documents de congrès

Le syndicalisme interprofessionnel permet de porter des revendications communes de salariés de catégories et de secteurs d'activité différents dans une période où il est indispensable de faire entendre la voix de la CGT.

Les enjeux autour du service public d'éducation dépassent largement le cadre d'une réponse strictement professionnelle.

Pour autant, la CGT Educ'action continue son travail de réflexion sur le projet d'école émancipateur qu'elle souhaite voir se mettre en œuvre et sur l'outil, le plus efficace, pour porter auprès des personnels le syndicalisme de la CGT dans l'Éducation nationale.

Il s'agit d'enjeux de société qui supposent, sur le plan du syndicalisme, l'attachement à un projet qui dépasse tout corporatisme.

Pour préparer le 8^e congrès de la CGT Educ'action, qui se tiendra Seignosse (40), du 19 au 23 mai 2014, la CGT Educ'action mettra en débat les textes suivants :

- **Résolution n° 1** : "Projet d'école et transformation de la société"
- **Résolution n° 2** : "Notre outil syndical".

Ces résolutions sont des propositions qui doivent permettre d'engager le débat et la réflexion dans notre Union au plus près des syndiqués.

Ce congrès sera également l'occasion de débattre de nos repères « Enseignement Professionnel » pour actualiser nos revendications dans un secteur profondément marqué par la Contre-Réforme du baccalauréat professionnel 3 ans et par les risques de régionalisation de la voie professionnelle.

La Commission exécutive appelle l'ensemble des syndicats départementaux à discuter et à formuler des propositions d'enrichissement sous forme de contributions au débat et d'amendements.

Patrick Désiré, Secrétaire général,

Montreuil, le 7 février 2014

Résolution n° 1, 8^e congrès de la CGT Educ'action

Projet d'école et transformation de la société

Adoptée à la CEx des 30 et 31 janvier 2014

Préambule

1. Dans son programme « Les jours heureux », le Conseil National de la Résistance énonçait ainsi la politique à mener afin de promouvoir les réformes indispensables : donner « la possibilité effective pour tous les enfants français de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture la plus développée, quelle que soit la situation de fortune de leurs parents, afin que les fonctions les plus hautes soient réellement accessibles à tous ceux qui auront les capacités requises pour les exercer et que soit ainsi promue une élite véritable, non de naissance mais de mérite, et constamment renouvelée par les apports populaires. »

2. De son côté, la Constitution proclame dans son préambule : "La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État."

3. Le Plan Langevin-Wallon affirmait en 1947 : « Tous les enfants, quelles que soient leurs origines familiales, sociales, ethniques, ont un droit égal au développement maximum de leur personnalité... L'enseignement doit donc offrir à tous d'égales possibilités de développement, ouvrir à tous l'accès à la culture, se démocratiser... par une évaluation continue du niveau culturel de l'ensemble de la nation. »

4. Pour les tenants du capitalisme, l'école est uniquement synonyme d'employabilité. C'est en ce sens qu'ils ont accepté sa massification pour obtenir, à un moment, une main d'œuvre plus qualifiée. Pour eux, il ne saurait être question d'émancipation, l'école actuelle par son processus de sélection et par sa capacité à reproduire les classes sociales leur convient parfaitement.

5. Au contraire, pour la CGT Educ'action, l'école a pour fonction principale : l'émancipation et l'épanouissement, immédiats et à long terme, de l'enfant, en l'aidant à se construire. Elle doit être qualifiante et doit permettre de valider les années d'études par un diplôme reconnu dans les grilles de classification afin de garantir les droits des futur-es salarié-es.

6. La CGT Educ'action revendique une scolarité obligatoire de 3 à 18 ans.

7. Pour la CGT Educ'action, cela s'accompagne de l'idée d'un même lieu de formation pour toutes et tous à chaque étape de la scolarité.

8. • Pour l'école maternelle et élémentaire, c'est effectivement le cas même s'il reste à gagner en termes de corrections d'inégalités.

9. • Pour le collège unique, au-delà de la massification, il s'agit de gagner la démocratisation que ce soit en termes de moyens ou de pratiques pédagogiques.

10. Pour le lycée, la situation est plus complexe. La revendication du lycée unique et polytechnique que nous souhaitons pour le XXI^{ème} siècle ne peut se faire qu'après avoir obtenu l'égalité entre les trois voies que nous revendiquons. Ce qui passe par :

11. * le rééquilibrage au sein des filières de la voie générale

12. * la revalorisation des voies technologique et professionnelle.

13. Pour celles-ci, si l'on ne veut plus qu'elles servent seulement de moyen à la remédiation de l'échec, voire à la relégation, en bref si l'on souhaite que l'orientation se fasse dans une optique réelle d'égalité entre les trois voies, il y a nécessité à revenir sur les réformes de la voie technologique et de la généralisation du Bac Pro 3 ans.

14. Dans l'immédiat, il n'y a pas de contradiction, pour la CGT Educ'action à proposer une diversification des parcours à l'issue de la classe de troisième et à défendre un lycée unique et polytechnique comme perspective et objectif de progrès social pour le XXI^{ème} siècle.

15. Tous les élèves d'un établissement sont une richesse pour les apprentissages de tous et toutes. C'est en ce sens que nous défendons la mixité sociale.

16. L'École que nous voulons s'inscrit bien évidemment dans un projet global de transformation de la société. La CGT Educ'action revendique une école démocratique et émancipatrice qui ne pourra exister sans une société démocratique et émancipatrice qu'elle contribuera à construire.

17. Des attaques contre le système, les personnels et les élèves

18. La question budgétaire

19. De 2007 à 2012, l'École, comme l'ensemble des services publics, a été au centre des attaques libérales. Ainsi, ce sont 80 000 postes qui ont été supprimés dans l'Éducation nationale.

20. Parallèlement, l'explosion de la précarité a contribué à fragiliser le service public d'Éducation.

21. A son arrivée, V. Peillon a promis la réintroduction de 55 000 postes, ce qui ne compenserait même pas la perte subie.

22. Or, force est de constater que les créations de postes ne sont toujours pas à la hauteur et servent tout juste à compenser la hausse démographique des élèves. C'est particulièrement vrai dans le 1er degré.

23. Le budget de l'Éducation nationale a progressé depuis 2012 de 1,12 %. De 2002 à 2012, la progression a été en moyenne de 1,16 % par an.

24. Il n'y a donc pas de véritable rupture dans l'évolution du budget consacré à l'Éducation nationale.

25. Or refonder l'école demande de réels moyens. A moyens presque constants, on ne peut donc toujours pas parler de refondation.

26. La mise en concurrence des établissements, personnels et élèves

27. Celle-ci est liée à une approche libérale de l'École que la CGT Educ'action combat.

28. Depuis 15 ans, les gouvernements successifs se sont servi notamment de la lutte contre l'échec scolaire (principal axe choisi par le ministère pour faire passer la dérégulation) pour imposer la mise en concurrence généralisée des établissements/écoles, des élèves et des personnels, imposant dans l'éducation la politique libérale mise en œuvre dans l'ensemble des services publics et, plus généralement, dans la société.

29. Plusieurs leviers ont ainsi été utilisés. L'assouplissement de la carte scolaire ainsi que le soutien accru à l'enseignement privé (loi Carle 2009) ont facilité les stratégies de contournement, ghettoisant un peu plus les établissements les plus « sensibles ».

30. La contractualisation systématique, via la montée en puissance des contrats d'objectifs avec les établissements, la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) puis la Modernisation de l'Action Publique (MAP) qui a pris la suite de la RGPP, la labellisation (lycée des métiers)..., ont fini d'institutionnaliser cette concurrence.

31. Ces différentes politiques accroissent les inégalités entre les territoires et la réforme des rythmes scolaires entreprise par V. Peillon met en lumière et

accentue la territorialisation de l'école, toujours plus dépendante des politiques locales.

32. C'est par le biais de l'autonomie des établissements, en fait celle des chefs d'établissement, et non celle, pédagogique, des équipes, revendiquée par la CGT Educ'action, qu'a également été mise en place la concurrence entre collègues et disciplines.

33. Si l'instauration de la concurrence à travers les évaluations nationales à l'école primaire a été levée, des risques persistent avec l'instauration de la réforme des rythmes scolaires et la mise en place des Projets Educatifs Territoriaux (PEdT) et des activités périscolaires.

34. Réformes des lycées qui laissent le choix des dédoublements aux établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ), tri-annualisation des horaires en Bac Pro, enseignement d'exploration et aide individualisée...tout concourt à laisser aux chefs d'établissement la définition des missions et services des personnels par le biais du conseil pédagogique, dont ils/elles nomment les membres. **La CGT Educ'action continue de revendiquer la suppression du conseil pédagogique.**

35. Cela génère la division et la concurrence entre les personnels.

36. C'est aussi cette logique qui présidait à la rédaction du décret n° 2012-702 du 7 mai 2012 sur l'évaluation des enseignants qui la laissait aux seuls chefs d'établissements (les Inspecteurs de circonscription étant quant à eux ravalés de plus en plus en gestionnaires administratifs), que le gouvernement Ayraut a annulé sous la pression des personnels et de la majorité de leurs syndicats.

37. C'est encore cette logique qu'on retrouve dans les annonces sur la réforme des statuts à l'automne 2013 ainsi que dans ce qui a présidé aux Assises de l'éducation prioritaire (rapport du Secrétariat Général de la MAP), notamment avec l'instauration d'un GRAF (Grade d'Accès Fonctionnel) qui tend à substituer une fonction publique d'emploi à une fonction publique de carrière, ce que la CGT combat.

38. C'est enfin l'enseignement professionnel qui subit le plus frontalement cette politique libérale avec la concurrence entre formation initiale sous statut scolaire et apprentissage, dans le cadre d'une mise en concurrence au sein des bassins d'emplois.

39. Les parcours mixtes (mixité entre apprentissage et statut scolaire dans le cursus) et les publics mixtes (apprentis, élèves, adultes en formation continue dans la même classe) dans l'enseignement professionnel sont aussi le produit de cette politique, ce qui se traduit par des économies d'échelle et la dégradation des conditions de travail et d'études des élèves et des personnels.

40. Précarité et dérégulation pour les personnels

41. L'Education nationale est de loin le premier employeur de travailleurs précaires, le ministère s'en sert comme axe majeur pour la gestion des personnels (remplacement, vie scolaire...).

42. Les femmes sont les principales concernées.

43. Le plan actuel de prétendue résorption de la précarité exclut la grande majorité des personnels précaires de toute perspective de titularisation. Comme les précédents plans de « titularisation », il est accompagné d'un contournement croissant des statuts prenant de nouvelles formes toujours plus régressives au plan des droits sociaux des personnels précaires. Chaque rentrée voit créer par le ministère ou les collectivités territoriales une nouvelle catégorie de personnels non-titulaires, le plus souvent sur des métiers déjà existants et/ou des besoins permanents : remplacement, surveillance, aide à la scolarisation des élèves ...

44. Au-delà de ce plan de résorption, la titularisation des emplois EVS-AVS n'est pas à l'ordre du jour. Annoncée en 2013, la création d'un « métier » d'accompagnement du handicap ne s'est pas concrétisée par un cadre statutaire de fonctionnaire et reste à ce jour très largement incomplète.

45. Avec les emplois d'avenir professeur, le gouvernement organise par la précarité un pré-recrutement des futur-es enseignant-es.

46. De fait, la politique d'emploi du ministère est toujours plus fondée sur la flexibilité des moyens humains. Les conditions d'exercice et de traitement de ces personnels ne cessent de se dégrader. Cette politique incite les personnels à la résignation et à la restriction de leurs droits (retards de paiement, d'indemnisation, licenciements).

47. Cette situation de grande précarité est une injustice pour les personnels concernés. Elle crée une division entre les personnels qui pèse sur les statuts et les droits de tous. Elle est aujourd'hui un outil de dérégulation de l'ensemble des statuts et de pression à l'emploi pour un grand nombre de personnels.

48. Elle fragilise aussi l'ensemble du système éducatif en déstabilisant les équipes, en ne permettant pas la formation des personnels et la pérennité de leurs actions, en les rendant dépendant de leur hiérarchie.

49. Pour le service public d'éducation que nous construisons, c'est de personnels indépendants, formés et pérennes dont nous avons besoin. **La CGT Educ'action réaffirme que seul le statut de fonctionnaire pour l'ensemble des personnels, est garant de leur indépendance et de la reconnaissance de la valeur sociale du travail effectué,** permettant d'aller vers une unification salariale.

50. C'est pourquoi, la titularisation de tous et toutes sans condition de concours ni de nationalité et l'arrêt du

recrutement de personnels précaires sont des objectifs incontournables. **La CGT Educ'action considère comme prioritaire la défense de ces personnels les plus fragiles.**

51. Lutter contre la précarité des personnels, c'est aussi renforcer la capacité du service public à montrer aux jeunes qu'il existe un autre avenir que la précarité et la déréglementation du travail.

52. Des élèves soumis à l'individualisation, à la déqualification avec les différentes réformes

53. La logique globale des réformes successives de l'Education vise à substituer progressivement à la logique de qualification celle de compétences. La structuration des programmes autour du « socle commun » en est l'un des aspects.

54. Or les qualifications, validées par les diplômes nationaux, ont une dimension collective sur laquelle doivent s'appuyer les garanties collectives en termes de classification et de salaire.

55. Dans le cadre des conventions collectives, les classifications servent d'étalon à des négociations salariales collectives.

56. A l'inverse, la logique des compétences s'inscrit dans une vision stricte de la négociation salariale individualisée entre employeurs et salarié-es.

57. Pour briser tout cadre collectif de négociation salariale, le patronat s'en est pris aux conventions collectives par la remise en cause progressive de la hiérarchie des normes dont l'aboutissement est la loi de sécurisation des parcours professionnels.

58. Le second moyen qu'il a utilisé, c'est de s'attaquer à la logique de qualifications, par le biais de plusieurs réformes de la formation initiale :

59. * Substitution de la logique de compétence (en rapport avec une vision restrictive de « l'employabilité ») et de certification à la logique de qualification.

60. * Casse du cadre national des diplômes par la généralisation de la logique de compétences, par la mise en place du « livret personnel des compétences », d'un « porte-folio » individuel, et par la généralisation des CCF.

61. Cette stratégie ne fait que renforcer l'inégalité sociale et l'inégalité scolaire, et tend à renforcer l'arbitraire en matière d'évaluation.

62. Cette individualisation s'accompagne très souvent d'une culpabilisation où chacun-e est tenue responsable de son propre échec.

63. La mise en place de l'apprentissage dès 14 ans (puis 15 ans aujourd'hui), des filières d'orientation précoces au collège, constituent autant d'attaques contre le principe du « collège unique ».

64. Si le collège unique, tel qu'il existe, ne réduit pas la reproduction des classes sociales et la ségrégation scolaire, la solution ne passe pourtant pas, pour nous, par une remise en cause du principe d'unicité de l'enseignement secondaire.

65. L'Education prioritaire, la lutte contre le décrochage et la difficulté scolaire : des laboratoires des politiques éducatives

66. Depuis une trentaine d'années, l'Education nationale prétend enrayer l'échec scolaire qui touche essentiellement les enfants des classes sociales les plus défavorisées. Ceux-ci sont entrés massivement au collège avec la fin de la sélection liée à la mise en place du collège unique.

67. L'évolution du cadre législatif et la création de nouveaux dispositifs pour lutter contre l'absentéisme et la violence scolaire a, par exemple, remis en cause la place et les pratiques professionnelles des assistant-es sociaux-les pourtant véritable interface entre l'Ecole, les familles et la Société.

68. Les situations sociales des élèves sont considérées comme facteurs agissant sur les conditions de la réussite scolaire. Le social entre dans l'école sous l'angle de la prise en considération de l'environnement familial de l'enfant.

69. En lieu et place de la lutte contre l'échec scolaire et les inégalités sociales, on est passé progressivement à des dispositifs de lutte contre les violences et la délinquance.

70. La Loi pour l'égalité des chances crée le Contrat de Responsabilité Parentale afin de renforcer le contrôle de l'absentéisme scolaire et les sanctions pour les auteurs de troubles dans les établissements scolaires, en lieu et place d'une véritable politique pour associer les parents à l'Ecole.

71. La logique ECLAIR qui a suivi s'est traduite également par l'accroissement des inégalités en termes de contenu et de volume horaire disciplinaires entre établissements, au nom de « l'innovation pédagogique » : il s'agit d'une politique de gestion de la misère, qui permet des dédoublements mais au détriment du volume horaire disciplinaire global, faute de moyens supplémentaires affectés à l'éducation prioritaire.

72. D'une logique territoriale pour lutter contre les inégalités sociales générant les inégalités scolaires, a alors découlé une logique visant des catégories d'individus, selon leur situation personnelle, sociale et scolaire.

73. Le plan Peillon pour l'Education prioritaire (annoncé à moyens constants en janvier 2014), même s'il maintient des objectifs en termes de réussite scolaire, ne donne pas les moyens nécessaires aux réseaux pour la réussite éducative de tous les élèves, d'autant plus qu'il ne garantit pas de *maxima* d'effectifs et qu'il exclut les lycées des dispositifs d'Education prioritaire.

74. L'école que nous voulons

75. L'Ecole que nous voulons est un service public laïque, gratuit, obligatoire de 3 ans jusqu'à 18 ans et au delà si nécessaire.

76. L'Ecole doit partir du principe que tout enfant est capable d'apprendre, et mettre en œuvre partout, tous les moyens nécessaires à la réussite de tous les enfants, en particulier de ceux qui n'ont que l'école pour apprendre.

77. Par l'éducation, elle contribue à l'épanouissement physique, psychique, intellectuel, social et professionnel de toutes et de tous, de chacune et de chacun.

78. Elle leur donne ainsi les moyens de construire une culture commune polyvalente de haut niveau, de construire librement leur avenir personnel, social et professionnel, de devenir les acteurs, citoyen-nes conscient-es, autonomes et responsables, de la construction d'un monde solidaire.

79. L'école que nous voulons refuse les logiques ségrégatives, la marchandisation des savoirs et de la culture, la mise en concurrence des établissements.

80. Réfléchir à l'Ecole que nous voulons, c'est réfléchir au Service Public d'Education que nous souhaitons et donc à ses usagers. Dans ce cadre, nous estimons que le rapport Parents-Ecole est important.

81. L'Ecole rencontre des parents venant d'horizons divers en fonction de leur appartenance sociale, socio-culturelle ou territoriale. Leur expérience passée, leur perception de l'Ecole peuvent influencer sur leur implication ou la vision de l'Ecole de leurs enfants.

82. La qualité des échanges avec les parents au sein de l'Ecole dépend du temps accordé (et possible) aux uns et aux autres. Pour les parents, cela reste à gagner.

83. Nous demandons la création et le développement des lieux d'accueil dans tous les établissements afin que des échanges protégés puissent exister.

84. Pour une école émancipatrice

85. L'émancipation et l'épanouissement de l'enfant puis de l'adolescent-e, la construction de la qualification professionnelle imposent des conditions incontournables :

86. * sans en être le seul, l'école est un facteur de transformation sociale et doit permettre de combattre les inégalités par la déconstruction systématique et le refus des principes libéraux qui, de manière insidieuse, tendent à y reproduire les fonctionnements et les schémas sociaux.

87. * la situation de difficulté peut être une étape intermédiaire de l'apprentissage ; les moyens (matériels, de formation, de concertation, de préparation) doivent être donnés aux personnels pour permettre le traitement de la difficulté scolaire dans la classe.

88. * les différents modes de l'apprentissage doivent être mis en œuvre par l'École, afin de garantir la possibilité d'apprendre à tous et toutes, dans un même lieu.

89. * l'hétérogénéité sociale et des cultures des élèves de l'école, du collège et du lycée doit permettre de construire des cultures communes, dans le respect des différences de chacun.

90. * la question des effectifs n'est pas neutre, pouvoir travailler en effectifs réduits, avoir des dédoublements sont des moyens pour avoir une pédagogie plus personnalisée.

91. * le temps de l'apprentissage, protégé des contraintes d'une société libérale dans le cadre de l'établissement scolaire doit être garanti pour chaque élève jusqu'à l'âge de 18 ans et au-delà si nécessaire.

92. * chaque élève doit trouver sa place à l'école, au collège et au lycée, à son rythme, pour pouvoir être acteur de sa formation. Cela implique évidemment une culture plurielle, générale, technologique, professionnelle, et donc polytechnique.

93. * la formation doit être qualifiée et qualifiante, elle doit donner lieu à la délivrance de diplômes cadrés et reconnus nationalement.

94. Pour s'épanouir dans la société et devenir acteurs économiques, politiques et sociaux, Femmes et Hommes, ont besoin d'acquérir connaissances et compétences (qui ne sont pas celles du patronat) pendant toute leur existence.

95. L'éducation, la formation initiale ou continue constituent des éléments majeurs de prise en compte et de transformation de la société.

96. Parce qu'elle conditionne l'avenir de toutes et tous, la politique d'éducation doit être l'affaire de toutes et tous et notamment des acteurs économiques et sociaux que sont les organisations syndicales des salarié-es.

97. Certes l'énoncé des grands principes ne suffit pas. Pour construire les outils de masse nécessaires à leur mise en œuvre, les enseignants, par leur qualité de praticiens en sont des acteurs incontournables mais ils ne sont pas les seuls.

98. Former le Citoyen-ne et le Travailleur-se impose de fixer les objectifs précis à atteindre, à l'issue de chaque niveau de formation, en fonction des connaissances nécessaires pour gagner la majorité citoyenne et celles spécifiées par le niveau d'emploi visé.

99. Parce qu'il est le moyen d'émancipation économique, l'accès à l'emploi doit être, avec la pleine liberté de pensée, de conscience et d'expression, une des finalités de la formation initiale.

100. Des pédagogies de progrès pour la réussite de tous les élèves.

101. Pour assurer la réussite de l'ensemble des élèves, l'école doit développer des stratégies pédagogiques adaptées.

102. Loin de culpabiliser les personnels – comme le fait le ministère quand il dévoie ces mêmes pédagogies sans donner les moyens nécessaires à leur mise en œuvre - le recours à des pédagogies de progrès doit permettre à tous et toutes (enseignant-es et élèves) de retrouver le plaisir d'enseigner et d'apprendre, conditions nécessaires à la réussite.

103. Il s'agit tout d'abord de respecter les âges de l'enfant, ce qui passe par une organisation de l'enseignement en trois temps : école, collège, lycée.

104. Ensuite, il s'agit de mettre en œuvre une/des pédagogie(s) intégrant activités intellectuelles spéculatives (abstraites), opérationnelles (théorisation en lien avec l'action), concrète (mis en œuvre de la théorie) et manuelle (réalisation physique des opérations), ce qui permettrait de redonner du sens à l'acquisition de savoirs et de savoirs-faire pour nos élèves.

105. Aujourd'hui, pour les élèves, les savoirs et les savoir-faire scolaires apparaissent trop souvent comme fragmentés, sans lien avec le réel ni avec l'action, particulièrement pour celles et ceux qui connaissent des difficultés sociales.

106. La vision actuelle de l'école différencie employabilité et préparation aux études « longues ». C'est ainsi qu'on peut comprendre la distinction entre, d'une part, les programmes pour les élèves destinés au lycée général et technologique et, d'autre part, le socle via le Livret Personnel de Compétences pour les autres.

107. Par ses programmes, l'école reste profondément élitiste et se caractérise par une accumulation de savoir et de savoir-faire sans se soucier de mettre en avant des pédagogies et une didactique permettant à chaque élève de construire en autonomie et en commun ses savoirs.

108. La mise en avant d'une culture élitiste, le refus d'armer logiquement des élèves dont les références langagières et culturelles sont étrangères à la culture dominante, concourent à ne permettre la réussite que des enfants qui en maîtrisent les codes.

109. Or, de même que toutes et tous sont capables d'apprendre, tout savoir a été construit et peut être reconstruit par chacun-e.

110. C'est donc cette construction commune que l'école doit viser. Il s'agit ainsi de mettre en place une formation des enseignant-es qui leur permette de dépasser leur statut de détenteur du savoir afin de pouvoir construire avec leurs élèves une culture commune.

111. Il s'agit, parallèlement, de transformer radicalement les programmes dans leurs contenus comme dans leurs objectifs qui ne doivent plus être centrés sur ce qui doit être su au sortir du lycée mais bien sur les fondements logiques permettant à tous-tes de s'appropriier et de construire son savoir. Cette transformation permettra d'aborder de façon beaucoup plus saine la problématique des rythmes scolaires en évacuant l'exigence encyclopédique

112. Le but de l'évaluation n'est alors plus de mesurer les connaissances accumulées mais bien leur construction individuelle et collective.

113. Pour redonner du sens à ces savoirs, l'école doit permettre aux élèves d'en mesurer tout le pouvoir opérationnel, c'est-à-dire le caractère de ressource concrète dans la vie quotidienne.

114. Elle doit aussi rester le lieu où la découverte et l'appropriation de nouveaux domaines peuvent se construire.

115. C'est à ces conditions que l'école pourra forger une autre culture commune.

116. Pour cela, la question des effectifs joue un rôle déterminant : de telles pédagogies sont absolument impossibles à mettre en œuvre dès lors que des effectifs élevés décentrent une large part de l'activité éducative sur la gestion disciplinaire d'un groupe trop large.

117. La CGT Educ'action revendique des effectifs de classes limités à 20 élèves à l'école et au collège et 24 élèves en lycée.

118. Dans les écoles et collèges relevant de l'éducation prioritaire, ce chiffre doit être abaissé à 15 élèves par classe.

119. L'évaluation

120. L'évaluation telle qu'elle est pratiquée inscrit les élèves dans une idéologie de la performance. Elle est en cela contestable et il est nécessaire de réfléchir à d'autres modalités pour favoriser l'évolution des élèves dans leurs apprentissages.

121. Même si elle est largement répandue, l'évaluation par la notation pose problème.

122. Elle ne constitue pas une référence objective dans l'évaluation. Les écarts de note varient pour de multiples raisons.

123. La notation produit statistiquement de l'échec par le tri qu'elle induit.

124. L'évaluation par notation doit absolument être déconnectée de l'orientation pour éviter toute fonction de tri et de compétition entre élèves.

125. Il existe d'autres types d'évaluation que celle par notation. Il est important d'en encourager les expérimentations.

126. De manière générale, l'évaluation n'est utile que si elle est comprise par l'élève et s'il/elle est partie prenante de son évaluation.

127. L'école que nous voulons pour les personnels

128. A l'inverse des politiques menées qui prônent la concurrence, le mérite et l'individualisation, la CGT Educ'action réaffirme avec force la nécessaire solidarité de tous les personnels de l'Education.

129. C'est ainsi que prend tout son sens notre revendication d'une communauté éducative regroupant l'ensemble des personnels intervenant dans l'Ecole.

130. Afin de renforcer l'idée et la cohésion de la communauté éducative, il doit exister une partie commune de formation initiale pour tous les personnels dans ce qui deviendrait les Ecoles Supérieures des Professionnels de l'Education.

131. Des pistes permettant de renforcer la cohésion des personnels existent. Par exemple, pour les personnels de laboratoire, leur présence est indispensable aux côtés des enseignants lors des conseils d'enseignement. Ces moments d'échange et de dialogue permettraient de dénoncer collectivement les dysfonctionnements rencontrés en cours d'année ou les aménagements nécessaires sur le plan fonctionnel (occupation des salles de sciences ...) ayant une incidence directe sur leur emploi du temps et sur le plan des effectifs par classe et par demi-classes.

132. Le temps de travail doit être réduit pour l'ensemble des personnels de l'Education.

133. Pour les personnels enseignants, il faut intégrer le temps de concertation dans le temps de service.

134. La CGT Educ'action continue de s'opposer à l'annualisation du temps de travail.

135. La CGT Educ'action revendique une augmentation uniforme de 70 points d'indice, soit plus de 300 euros et aucune rémunération nette inférieure à 1700 euros.

136. Vers une unification des corps enseignants

Dans la perspective d'une unification des lieux d'enseignements pour le XXI^e siècle, la CGT Educ'action se prononce pour une unification progressive des corps d'enseignants.

137. Cette unification ne signifie pas la fin des spécificités selon les niveaux d'enseignements, ce qui nécessitera une formation initiale et continue spécifique aux différents niveaux d'enseignements.

138. Des passerelles entre les différents niveaux d'enseignements peuvent ainsi être envisagées.

139. Vers un service public unifié

140. Dans le cadre de notre projet d'école, la question d'une réaffirmation et d'une redéfinition d'une carte scolaire et celle de la fin de l'alternative de l'enseignement privé sont centrales.

141. La carte scolaire, longtemps utile pour affirmer la nécessité d'une égalité entre les écoles urbaines et rurales, pour assurer la possibilité d'une école de proximité, a pu être vécue ces dernières années comme accentuant la ghettoïsation d'établissements scolaires. Au contraire de la politique nécessaire de réintroduire de la mixité dans l'école, l'assouplissement de la carte scolaire a renforcé les inégalités

142. Dans ce cadre, l'enseignement privé très majoritairement catholique, joue pleinement un rôle d'alternative et d'instrument de déstabilisation de l'école publique.

143. Comme fondement idéologique de ces deux phénomènes, une même logique, celle d'un projet libéral dans lequel l'Ecole est un marché.

144. Pourtant, seul un service public unifié et rénové peut viser à amener l'ensemble de la jeunesse à l'épanouissement et à la qualification.

145. La laïcité est une des garanties d'une éducation émancipatrice libre de toute pression idéologique et confessionnelle...

146. Seule la gratuité assortie d'une véritable politique de « discrimination positive » (donner plus à ceux qui ont moins) dans l'école peut permettre de mettre fin à l'école duale que nous connaissons, d'aller vers une vraie mixité.

147. Dans l'immédiat, la CGT Educ'action réaffirme son exigence qu'aucun fonds public ne vienne financer l'enseignement privé. Dans son objectif de mettre fin à cette coexistence, elle revendique la nationalisation de l'enseignement privé sans indemnisation ni rachat

148. Aujourd'hui, 5,9 % du Revenu Intérieur Brut de la France est consacré à l'Education. Ce chiffre est dans la moyenne des pays européens, ce qui montre que les politiques d'éducation sont partout à revoir. Ce chiffre est pourtant en dessous de ceux de l'Europe du nord (7 % en moyenne). Aujourd'hui, augmenter d'1 % la part du RIB permettrait de donner les moyens à l'école que nous voulons, de commencer à réellement pouvoir se mettre en place. Il s'agit donc bien d'une décision politique qu'il est possible de mettre en œuvre, en lieu et place par exemple des cadeaux faits au patronat.

149. L'accès à la formation initiale est un droit pour tous et toutes.

150. Après la formation initiale et l'insertion dans un emploi, l'accès à la formation peut être contraint ou volontaire ; selon le cas, il prendra différentes formes relevant du plan de formation de l'entreprise, de la politique de l'emploi ou de la demande individuelle à une ré-orientation ou l'accès à la culture.

151. La faculté de s'émanciper dans le travail et dans la société sera rendue d'autant plus facile que l'Ecole assurera sa mission émancipatrice.

Repères revendicatifs Enseignement Professionnel

Adoptés à la CEx des 30 et 31 janvier 2014

Les repères de la voie professionnelle, une des trois voies du lycée, s'inscrivent dans l'ensemble des repères « lycées » dont la CGT Éduc'action a entrepris la réactualisation. Le chapeau général, préalable aux repères lycées, a toute sa pertinence pour la voie professionnelle.

De même, la résolution « Refusons l'autonomie libérale de l'école et affirmons notre liberté pédagogique », adoptée par la CGT Éduc'action au 7^e congrès de Guidel, en juin 2011, garde son entière actualité pour ces repères.

A – Introduction

1. La formation professionnelle initiale met en jeu des questions fondamentales liées à la reconnaissance des savoirs et savoir-faire, des qualifications et des diplômes, à la formation intellectuelle du travailleur-se- et à l'ouverture sociale et culturelle que la connaissance d'un métier doit offrir.
2. Elle est la première étape, fondamentale, d'une formation professionnelle et de son évolution tout au long de la vie.
3. Le système éducatif dans son ensemble est interrogé sur sa capacité à répondre à ces nécessités.
4. Au lycée, la voie professionnelle ne doit pas être considérée comme une voie de recours face à la difficulté scolaire. Si elle développe des pédagogies redonnant confiance aux élèves qui ont perdu pied au collège, la reconnaissance de cette aptitude, trop idéalisée, a fini par renforcer en retour la réputation d'une voie de relégation réservée aux élèves en échec scolaire.
5. Cette « inclination » s'enracine dans la représentation qu'on se fait du travail. C'est la finalité même des formations professionnelles qui se trouve interpellée. L'idée selon laquelle elles pourraient s'accommoder de savoirs scolaires limités est trop répandue.
6. La formation professionnelle initiale doit s'appréhender dans un système cohérent. Elle organise des formations qui conduisent aux diplômes de niveau V (CAP et BEP) et IV (baccalauréat professionnel), ainsi qu'à des

mentions complémentaires (niveau V ou IV suivant les spécialités), qui s'organisent en un an. Ces formations donnent une qualification pour s'insérer sur le marché du travail.

7. Elles doivent permettre également une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, principalement dans les Sections de Technicien Supérieur (STS) de niveau III et les licences professionnelles, diplômes de niveau II.

B - Historique de la voie professionnelle

I. De l'intégration de l'enseignement professionnel dans l'Éducation nationale aux campus des métiers.

8. Enjeu de classe, l'enseignement professionnel est l'objet de luttes syndicales dans lesquelles la CGT joue un rôle important. C'est au lendemain de la seconde Guerre Mondiale que l'enseignement d'un métier à l'École s'imposera au sein d'un système public de formation.
9. Les centres d'apprentissage se transforment en collèges d'enseignement technique (CET), devenus en 1975 lycées d'enseignement professionnel (LEP), puis, dix ans plus tard, lycées professionnels (LP). Ils vont s'installer durablement dans le paysage scolaire français.
10. Construits autour d'un diplôme emblématique de la qualification ouvrière, le CAP, ces établissements connaîtront un succès indéniable, en consacrant la scolarisation de l'enseignement professionnel et en diminuant l'apprentissage en entreprise (en 1980 : 21,8 % des effectifs de la voie professionnelle sont des apprentis de niveau V).

11. En 40 ans, les CET, les LEP, puis les LP ont posé les bases d'une culture technique, professionnelle et générale reconnue, faite d'ouverture vers l'extérieur.
12. À la fin des années 1960, l'enseignement professionnel évolue avec la création des BEP en 1966, puis avec la création des baccalauréats professionnels en 1985.
13. Ces nouvelles formations vers un baccalauréat se déroulent en deux ans, après l'obtention d'un BEP, ou plus rarement d'un CAP.
14. Après une phase d'expérimentation, et contre la volonté d'une majorité des personnels, le ministère impose, à la rentrée 2009, la généralisation du Bac pro 3 ans.
15. La CGT Educ'action dénonce dès le départ cette réforme. Après la disparition des dernières sections de BEP (STMS, Hôtellerie, Optique, Conduite routière) à la rentrée 2011, le BEP devient alors uniquement un diplôme intermédiaire inclus dans le cursus en 3 ans du baccalauréat professionnel.
16. La création des BEP, puis celle des baccalauréats professionnels a contribué à l'élévation des niveaux de qualification.
17. En 2013, les élèves de la voie professionnelle représentent 28 % des candidats bacheliers, 83 % des élèves de terminale baccalauréat professionnel souhaitent poursuivre en BTS et 43 % arrivent à y rentrer, mais seulement la moitié l'obtient.
18. L'enseignement professionnel sous statut scolaire en France est une construction historique qui constitue une référence du fait du niveau de qualification professionnelle des travailleurs.
19. Il ne fait aucun doute qu'une part de ce résultat revient à la scolarisation massive en lycée professionnel. La volonté gouvernementale, comme celle des Régions aujourd'hui, est de diminuer le coût de l'enseignement professionnel et de privilégier, pour des raisons autant économiques qu'idéologiques, la formation en apprentissage par rapport à la formation sous statut scolaire.
20. La labellisation des LP comme « Lycée des métiers », commencée en 2001, acte ce processus en permettant, au sein des EPLE (Établissement Public Local d'Enseignement), une concurrence entre la formation professionnelle initiale sous statut scolaire et celle sous statut d'apprentissage.
21. La création en 2013 d'un nouveau label « campus des métiers et des qualifications » poursuit cette logique et l'élargit à l'enseignement supérieur.
22. La CGT Educ'action refuse cette politique libérale. Elle milite pour le maintien et l'amélioration de l'enseignement professionnel public en s'appuyant sur ses atouts, ses réussites et sur son potentiel d'évolution et de développement.
23. Engagés dans la lutte pour la reconnaissance de la voie professionnelle, à égale dignité avec les voies générale et technologique, dès 1976, le SNETP-CGT, puis l'UNSEN-CGT mèneront le combat pour la reconnaissance de ses personnels comme « professeurs de lycée à part entière ».
24. Concrètement, il s'agissait d'obtenir pour l'ensemble des enseignant-e-s des LP – de l'enseignement général et des enseignements professionnels – la même rémunération, le même déroulement de carrière, les mêmes obligations de service en termes d'horaire hebdomadaire, que pour les certifié-e-s.
25. Les luttes, de janvier à avril 2000, ont permis d'éviter l'annualisation et la globalisation des horaires d'enseignement, contreparties inacceptables pour le passage aux 18 heures de tous les PLP.

II. La remise en cause de la voie professionnelle

26. La loi Fillon (2005), à travers la mise en place du socle commun, organise le tri scolaire dès le collège. La réforme du Bac pro 3 ans accentue ce tri en imposant, dès la fin de troisième, un choix entre orientation vers le CAP ou orientation vers un baccalauréat professionnel.
27. Les sections de BEP étaient au moins un temps pour permettre une remobilisation des élèves et affiner une orientation vers les bacs pros et vers les classes passerelles même si tous ne pouvaient pas y avoir accès.
28. A la rentrée 2009, la mise en œuvre du Bac pro 3 ans est décidée dans un souci d'économie budgétaire. Elle est la résultante de la volonté de supprimer des emplois dans la Fonction Publique en général, dans l'Éducation nationale en particulier. L'institution adapte l'offre et la qualité de formation à la pénurie qu'elle organise.
29. Cette réforme s'inscrit parfaitement dans la logique libérale qui s'est poursuivie avec celles de la voie générale (2010), puis technologique (2011), notamment à travers l'autonomie des établissements.

30. C'est dans ce contexte que les gouvernements qui se sont succédé, ceux de Jacques Chirac, Nicolas Sarkozy ou de François Hollande, favorisent l'apprentissage au détriment de la formation initiale sous statut scolaire.
31. La réforme du baccalauréat professionnel en 3 ans conduit à une dévalorisation des diplômes délivrés par l'enseignement professionnel.
32. La généralisation des CCF (Contrôles en Cours de Formation) porte un sérieux discrédit à la valeur nationale des diplômes.
33. Les grilles horaires liées au Bac pro 3 ans, en faisant disparaître la référence hebdomadaire, ouvrent la porte à l'application de l'annualisation. De même, la tri-annualisation entretient le flou sur les répartitions horaires des disciplines et laisse une trop grande autonomie aux établissements. La disparition des seuils de dédoublement donne une large autonomie aux chefs d'établissement et favorise les dissensions entre disciplines, souvent au détriment de la qualité de l'enseignement général.
34. En 2013, la loi dite « de refondation de l'école », portée par Vincent Peillon, ne modifie en rien ces orientations et accentue le pouvoir donné aux Régions sur la carte des formations.
41. L'enseignement professionnel et ses personnels connaissent des conditions de travail dégradées. Ils doivent affronter au quotidien les problèmes posés par la dégradation du rapport des jeunes à l'école et aux savoirs, dans une société toujours plus dure et violente pour eux.
41. L'enseignement professionnel et ses personnels connaissent des conditions de travail dégradées. Ils doivent affronter au quotidien les problèmes posés par la dégradation du rapport des jeunes à l'école et aux savoirs, dans une société toujours plus dure et violente pour eux.
42. Depuis 5 ans, les effets conjugués de la crise économique, de la réforme du baccalauréat professionnel et des attaques contre la formation initiale sous statut scolaire, au profit de l'apprentissage, ont largement fragilisé les lycées professionnels.
43. Dans le cadre de la société capitaliste, où seuls comptent profit et rentabilité, l'Ecole se trouve devant des contradictions. Depuis 2008, avec la crise économique, celles-ci se sont fortement accrues.
44. D'une part, l'Ecole doit former une main d'œuvre hautement qualifiée, qui répond à des besoins économiques précis, mais aujourd'hui moins employée à cause du chômage. D'autre part, on lui demande de fournir une main d'œuvre peu ou pas qualifiée, pour laquelle on pose, comme principe, qu'un enseignement minimaliste suffit, surtout si elle est destinée à pointer à Pôle Emploi !

III. Quelles évolutions pour l'enseignement professionnel ?

35. L'avenir de la voie professionnelle doit s'appréhender au regard des besoins de notre temps avec une vue prospective. Il s'agit de permettre aux jeunes, à l'issue de leur formation, d'aborder les mutations du travail et de favoriser leur implication dans la vie sociale.
36. L'élévation du niveau de qualification est un objectif ambitieux qu'il nous faut porter à travers les exigences suivantes :
37. • aucune sortie du système scolaire sans qualification, au minimum celle du CAP ou du BEP, diplômes de niveau V ;
38. • possibilité pour tous les élèves de la voie professionnelle d'accéder à un diplôme de niveau IV, le baccalauréat ;
39. • possibilité d'une poursuite d'études pour tous les bacheliers de la voie professionnelle, vers un niveau III, BTS ou licence professionnelle.
40. Les lycées professionnels constituent un dispositif de formation riche de potentialités. Les diplômes professionnels sont régulièrement renouvelés, les relations avec les entreprises se sont généralisées.
45. L'enjeu de la qualification est essentiel. C'est un enjeu de classe, tant du point de vue de sa reconnaissance que du point de vue de sa construction.
46. L'offre d'emploi dans les prochaines décennies va s'accompagner d'une demande d'élévation



C - La dérégulation de la voie professionnelle

I. Régionalisation

Historique : du PRDF au CPRDFP.

C'est la loi quinquennale du 20 décembre 1993 relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle (article 52) qui institue un Plan Régional de Développement des Formations professionnelles des jeunes (PRDF).

A cette date, il concerne l'ensemble des filières de formation des jeunes préparant l'accès à l'emploi notamment :

- la formation initiale préparant à un diplôme de formation professionnelle délivré par l'Etat ou à une formation d'initiative locale ;
- l'apprentissage ;
- les contrats d'insertion en alternance ;
- les actions de formation professionnelle continue en faveur des jeunes à la recherche d'un emploi.

Le PRDF est élaboré par le Conseil Régional en concertation avec l'Etat.

La loi « démocratie de proximité » du 27 février 2002 (article 108) étend le champ du PRDF à la formation professionnelle des adultes et intègre la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

La loi du 17 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales (articles 8, 11 et 12) modifie le Code de l'Éducation et le Code du Travail et étend le PRDF aux formations dans les domaines du secteur social, médico-social et sanitaire. Ce plan est élaboré en concertation avec l'Etat, les collectivités territoriales concernées et les organisations syndicales d'employeurs et de salariés représentatives à l'échelon national. Le PRDF concerne l'ensemble des filières de formation des jeunes préparant l'accès à l'emploi et y inclut également le cycle d'enseignement professionnel initial artistique. Le PRDF concerne aussi l'ensemble des actions de formation professionnelle visant à favoriser l'accès, le maintien et le retour à l'emploi des adultes.

Évolution législative¹

Le CPRDFP sert à définir une programmation à moyen terme des actions de formation professionnelle, initiale et continue. Cette programmation est élaborée à partir d'un diagnostic des besoins en termes d'emplois et de compétences par bassin d'emploi sur l'ensemble du territoire régional.

Depuis 2009, le PRDF (Plan Régional de Développement de la Formation) est devenu le CPRDFP (Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle). Il est l'outil de définition de la politique à moyen terme de la formation professionnelle, de la mise en cohérence et de la coordination des filières de formation professionnelle. Il y a donc aujourd'hui contractualisation entre les signataires, l'Etat et la Région en matière de formation professionnelle.

Évolution du dispositif

Le Contrat de plan régional pour le développement de la formation professionnelle est élaboré en CCREFPF (Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle) qui en assure le suivi. Il est signé par l'Etat et la Région.

Dernière évolution en date : **La loi 2013-568 du 8 juillet 2013** d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (articles 27, 28 et 29) clarifie et précise les pouvoirs et compétences réciproques de la Région et du Recteur dans la définition et la mise en œuvre de la carte des formations professionnelles. La Région arrête seule la carte des formations en tenant compte des avis des Recteurs qui gardent un réel pouvoir de décision dans l'élaboration et la mise en œuvre de la carte des formations professionnelles initiales.

¹ ANI 07.01.2009 + Loi 24.11.2009 pour l'orientation et la formation tout au long de la vie, **article 57 Code de l'éducation art L.214-13** : PRDF transformé en CPRDFP. Le CNFPTLV (Conseil National de la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie) est le cadre institutionnel fixant les objectifs et les priorités des régions en matière de formation professionnelle.

47. Les différentes lois de décentralisation placent la Région au premier plan pour l'élaboration de la carte des formations.
48. La tentation pour les Régions de répondre aux besoins des entreprises et aux défis purement économiques du territoire est grande.
49. La CGT Educ'action se prononce résolument contre la mainmise des régions sur la carte des formations.
50. Nous demandons que le dispositif d'élaboration de la carte des formations soit ouvert à l'ensemble des acteurs sociaux et réponde à une concertation collective.
51. Il nous faut améliorer, au sein de notre organisation syndicale les liens entre professions, territoires et enseignants de la voie professionnelle afin que les militants de la CGT siégeant dans les instances régionales portent des positions partagées collectivement.
52. Cela suppose des moyens en temps pour la concertation et une réelle démocratie au sein de ces instances.
53. Il est impératif de mettre en place des critères pour une orientation qui peut être, certes régulée, mais qui ne peut privilégier les seuls besoins économiques territoriaux.
54. La loi dite de refondation et la circulaire sur les « campus des métiers et des qualifications » donnent la possibilité au patronat local d'utiliser les plateaux techniques pour les recherches et les expérimentations en lien avec leur production à des fins de rentabilité.
55. Nous contestons l'approche purement comptable qui vise à l'utilisation des plateaux techniques des LP par des structures privées. Nous contestons aujourd'hui la labellisation « campus des métiers et des qualifications », de même que nous contestons celle de « lycée des métiers », qui a conduit à spécialiser des établissements et à réduire la diversité de l'offre de formation de proximité.
56. Aujourd'hui, on constate que de nombreux jeunes se retrouvent sans affectation à la rentrée des classes faute de places disponibles dans les établissements ou les filières de leur choix : nous voulons le maintien de formations à tous les niveaux, dans un maximum de filières sur l'ensemble du territoire.
57. Les labellisations, « lycée des métiers » et « campus des métiers et des qualifications » incitent au développement de l'apprentissage.
- Elles vont accentuer la mise en concurrence des différentes voies de formation au détriment de la voie sous statut scolaire et accélérer la casse de l'enseignement professionnel public.
58. Les rapports avec le monde professionnel existent dans l'enseignement professionnel. Nous excluons que sa branche patronale devienne le partenaire privilégié dans la construction de la voie professionnelle (élaboration des plans de formation, construction des diplômes, choix d'implantation des filières, etc.).
59. Le caractère prescriptif du CPRDFP est aujourd'hui renforcé par les conventions annuelles d'application signées par l'Etat et la Région, mais aussi par les contrats d'objectifs dont la loi de 2013 précise qu'ils peuvent être tripartites (EPL/Etat et la collectivité territoriale de rattachement si elle le désire).
60. La CGT Educ'action est opposée à la logique de contractualisation.
61. Le renforcement de l'autonomie des établissements et le discours ministériel alliant performances pédagogique et budgétaire, la casse des diplômes par la généralisation du CCF ont conduit à la remise en cause du caractère national de l'enseignement professionnel sous statut scolaire.
62. Aujourd'hui, le danger est grand avec l'attribution aux Régions de l'élaboration de la carte des formations et de l'ensemble des moyens, de voir transférer les enseignants de la voie professionnelle aux collectivités territoriales.
63. La CGT Educ'action refuse catégoriquement cette éventualité qui annoncerait la fin de la voie professionnelle au sein de l'Éducation nationale.



II. Apprentissage

a) Les évolutions en cours

64. Déjà largement favorisé par le gouvernement Sarkozy (loi Cherpion sur l'apprentissage), le gouvernement Hollande, ne rompt pas avec la promotion de l'apprentissage.
65. La mise en concurrence avec la formation initiale sous statut scolaire, orchestrée par le gouvernement et le patronat notamment par les réformes en cours, est intolérable !
66. A l'heure où la politique du gouvernement est d'abord guidée par des choix économiques, la CGT Educ'action s'oppose au développement concurrentiel de cette voie de formation.
67. La CGT Educ'action revendique que la priorité soit donnée aux formations sous statut scolaire et s'oppose aux ouvertures de formations par apprentissage dans les EPLE.
68. Après avoir largement encouragé le développement de l'apprentissage aux niveaux post bac (III et II), le gouvernement entend porter une attention particulière aux niveaux IV et V. L'objectif de 500 000 apprentis pour 2017, reste en 2014, largement affiché, appuyé par la Commission européenne, qui a lancé une « alliance européenne pour l'apprentissage ».
69. Ils sont 435 000 aujourd'hui répartis dans tous les niveaux de qualification.
70. Pour les niveaux V et IV, le gouvernement préconise ainsi de faire passer de 40 000 actuellement, à 60 000 d'ici quatre ans, le nombre d'apprentis en EPLE.
71. Pourtant une étude récente (mai 2012) du CEREQ (Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications) conclut une fois encore que le développement de l'apprentissage n'est pas le remède automatique au fléau qu'est le chômage des jeunes.
72. L'apprentissage ne crée pas l'emploi. C'est la crise du capitalisme et les stratégies développées par les entreprises qui excluent aujourd'hui les jeunes de l'accès à l'emploi.
73. Quoi qu'il en soit, le gouvernement poursuit sa politique de promotion de l'apprentissage au détriment de la voie professionnelle initiale sous statut scolaire par des mesures largement incitatives.
74. Entre 1995 et 2013, les effectifs ont cru de 50 %. Ce constat est très inférieur aux objectifs affichés de 800 000, voire 1 000 000 d'apprentis annoncés, à l'objectif affiché par Sarkozy. Avec les réformes en cours sur l'apprentissage et l'acte III de la décentralisation, la volonté de

privilégier l'apprentissage présenté comme remède à la fois aux sorties sans qualification et aux problèmes d'insertion des jeunes est réaffirmée.

75. Il est soutenu en cela par le patronat, qui y voit une manière d'obtenir la dérégulation voulue par lui en matière de formation professionnelle. Ceci tant sur le plan de la qualité (contenu du cursus et reconnaissance en matière de qualification) que sur celui du coût et du retour sur investissement.



b) Dérégulation des contenus et des cursus de formation

76. La réforme de l'apprentissage aboutit à une modification de la conception des formations et de leur contenu. Il s'agit de s'adapter aux nouvelles règles européennes de validation des compétences.
77. Déjà aujourd'hui, les discussions sont engagées pour une révision des nomenclatures et des diplômes.
78. En prônant la seule employabilité, au détriment d'une réelle qualification reconnue par le diplôme et le salaire, le patronat veut porter un nouveau coup aux conventions collectives et aux grilles salariales.
79. La formation professionnelle doit rester qualifiante et mener au diplôme. Elle doit aller bien au-delà de la simple adaptation au poste de travail.
80. Or l'apprentissage, tel qu'il est mis en œuvre aujourd'hui, ne répond à aucun de ces enjeux.
81. S'il est vrai que l'apprentissage peut répondre à certaines situations, c'est d'abord sa qualité qui doit être améliorée et non son développement au détriment de la formation initiale sous statut scolaire.
82. La CGT Educ'action considère que l'apprentissage reste une voie de formation discriminatoire et inégalitaire, puisque le patron choisit son apprenti, alors que l'accueil dans les établissements scolaires publics est ouvert à tous.

83. Il est de plus, un obstacle à la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans que nous revendiquons à la CGT.
84. En cette période de grandes difficultés économiques, il est de plus en plus une option choisie par défaut, par les familles qui trouvent là un revenu supplémentaire.
85. L'enseignement dispensé en apprentissage ne garantit pas non plus une culture générale de haut niveau. Il spécialise étroitement la formation technique au sein de l'entreprise.
86. Le jeune en situation de rejet du système scolaire se retrouve très rapidement soumis aux volontés patronales. En l'absence de tout contrôle et de toute possibilité de s'en prémunir, tant par ignorance de leurs droits que par pression, 50 % des apprentis ne terminent pas leur 1^{ère} année de formation.
87. Le recul à 15 ans révolus pour l'entrée en DIMA (Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance) constitue un point positif.
88. Pourtant, dans le même temps, une circulaire remet en place une mesure dérogatoire vers l'apprentissage qui permet de proposer des parcours personnalisés à des élèves de moins de 15 ans.
89. Nous réaffirmons notre volonté d'une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans et d'une allocation d'études permettant une réelle autonomie financière à chaque jeune désireux de se former.
- c) Mise en place d'UFA (Unité de Formation par Apprentissage), mixité des publics et des parcours dans les EPLE**
90. Pour réduire les coûts et répondre aux injonctions du patronat, le gouvernement accentue la dérégulation en imposant la mixité tous azimuts.
91. Le gouvernement multiplie les propositions et les actions pour développer l'apprentissage dans les lycées professionnels et technologiques, notamment par l'implantation d'UFA (Unités de formation d'apprentis). Le nombre d'élèves en UFA a cru de 20 % entre 1996 et 2008.
92. Avec la réforme du bac pro, la disparition des BEP et la réorganisation des filières, de nombreux postes d'enseignants ont disparu ou sont menacés.
93. De ce fait, les Régions et les Rectorats pratiquent souvent le chantage aux mesures de cartes scolaires pour imposer l'ouverture d'Unités de Formation par Apprentissage dans les EPLE. En réalité, ces UFA dont les effectifs n'entrent pas dans le calcul de la DHG (Dotation Horaire Globale), favorisent l'entrée de l'apprentissage dans les établissements.
94. Les effectifs insuffisants dans les sections combinés au manque de moyens donnés pour la formation initiale, aboutissent à la solution qui consiste à regrouper les deux voies de formation.
95. Cela conduit à la mixité des publics, dont l'institution vante tant les mérites.
96. Cette mixité est néfaste pour les élèves. Elle instaure des inégalités de statut entre les apprenants du cursus alors qu'ils préparent le même diplôme. Pourquoi certains seraient-ils payés alors que d'autres ne le sont pas ?
97. Les périodes d'alternance ne sont pas identiques pour les élèves et les apprentis. Pour l'enseignant ou le formateur, il est impossible de gérer correctement une progression pédagogique dans une classe où les jeunes (élèves/apprentis) ne sont pas là tous au même moment.
98. Pour soi-disant sécuriser les parcours de formation, le gouvernement envisage également la mise en place de « passerelles » entre voie scolaire et apprentissage en créant des parcours mixtes (1 an sous statut scolaire et le reste du cursus par apprentissage ou inversement).
99. Pour la CGT Educ'action, il s'agit d'une stratégie pour tenter d'atteindre, à marche forcée, les objectifs affichés par le gouvernement. Il veut enrayer les réticences des entreprises à un engagement de 3 ans dans le cadre d'une formation par apprentissage au Bac pro 3 ans (alors qu'ils étaient 14 % d'apprentis dans ce cursus en 2008, ils ne sont plus que 9 % en 2011).
100. D'autre part, « les passerelles » seraient le moyen de prévenir les ruptures encore très nombreuses dans les cursus par apprentissage, en permettant aux apprentis de réintégrer les filières scolaires en cours d'année.
101. L'une comme l'autre de ces mesures augmenteraient encore la désorganisation de l'enseignement professionnel sous statut scolaire et le fragiliseraient davantage. La création de sections d'apprentissage dans le cadre des parcours mixtes peut servir à « trier » les élèves en cours de cursus et met en concurrence les formations initiales sous statut scolaire et celles sous apprentissage.
102. De plus, elles mettraient en cause le statut même des enseignant-e-s de LP en modifiant les missions pour lesquelles ils ou elles sont recruté-e-s.
103. Cela démontre, une fois encore, que les motifs de la réforme résident davantage dans la volonté de réduire le coût de la formation que dans celle de la réussite de l'ensemble des jeunes.

D – Les formations de la voie professionnelle

I. La définition des diplômes dans les instances

104. Les diplômes de l'enseignement professionnel correspondent à la diversité des qualifications et des métiers.
105. Ils sont élaborés, depuis plus de 70 ans, par les Commissions Professionnelles Consultatives (CPC) qui définissent les contenus de formation avec les organisations syndicales, les organisations professionnelles patronales et les administrations de différents ministères : ministère de l'Éducation, ministère de l'Enseignement Supérieur et d'autres ministères comme ceux de l'Agriculture, de la Santé, du Travail.
106. Avec les différentes fédérations de la CGT, les représentants mandatés de la CGT Éduc'action portent dans la réflexion des CPC nos propositions en termes de contenus de formation et de niveau de certification.
107. Tous les diplômes professionnels sont examinés, au ministère de l'Éducation nationale par la Formation interprofessionnelle (FIP, créée en 2013 en remplacement du CIC) constituée des organisations syndicales représentatives de l'Éducation nationale et des présidents des différentes CPC. Ils sont ensuite examinés par le CSE (Conseil Supérieur de l'Éducation).
108. Les CPC sont encore insuffisamment investies par les représentants des organisations des salarié-e-s à cause de la faiblesse des droits syndicaux de ces salarié-e-s dans le privé. Dans notre secteur, les droits syndicaux existent, il convient de les faire vivre.
109. La CGT Éduc'action fait de cet investissement une de ses priorités militantes. Elle a désigné dans chacune des 14 CPC des militant-es pour la représenter.
110. L'implication dans les CPC constitue un investissement en temps, non seulement pour participer aux réunions mais aussi pour se documenter, se former, élaborer des propositions. C'est pourquoi la CGT Éduc'action revendique des décharges de service pour les personnels mandatés dans ces instances.
111. Le ministère de l'Éducation a décidé de la création du Conseil National Éducation Économie (CNEE) en complément de la FIP.
112. Ce nouveau conseil, dans lequel les organisations syndicales de salarié-e-s sont minoritaires, laisse une très grande place aux représentants du MEDEF. L'affichage politique voulu est celui d'une étroite coopération entre les dirigeants

d'entreprise et le ministère de l'Éducation nationale.

113. La CGT Éduc'action refuse le projet de récupération de la formation professionnelle par le patronat. Celui-ci prévoit de modifier la certification diplômante existante. Il la remplacerait par la délivrance de certificats de compétences liées aux postes de travail et non plus à la qualification de l'individu. Le tout s'inscrit dans la logique de faire baisser le coût du travail
114. La CGT Éduc'action combat cette orientation et défendra la prise en compte des revendications des salarié-e-s et des jeunes sur la formation.

II. La reconnaissance de la qualification

115. Les diplômes et titres, dont les objectifs et contenus sont élaborés paritairement, doivent être la base de la reconnaissance des qualifications. Cette reconnaissance doit trouver sa traduction dans la classification et donc dans une grille de salaire.
116. Le MEDEF, dans son « pacte pour l'alternance pour la jeunesse » de septembre 2013, revendique ouvertement la capacité pour les branches professionnelles de construire et de rénover elles-mêmes les diplômes. On ne peut être plus clair sur les intentions du patronat, celui-ci veut reprendre le contrôle des contenus de formation en dehors du cadre de l'Éducation nationale.
117. En définitive, il faut obtenir pour chaque salarié-e ou futur-e salarié-e, un statut qui pourrait s'établir selon le schéma suivant :
- un seuil d'accueil à l'embauche, défini par les conventions collectives, correspondant à une classification et à un salaire, avec comme base de référence les diplômes et les titres ;
 - une progression professionnelle par la reconnaissance de la Formation Continue et la Validation des Acquis de l'Expérience qui doivent se développer dans le cadre de la « Formation Tout au Long de la Vie ».
118. C'est dans cet enjeu que nous devons appréhender, avec lucidité, les contenus et les objectifs d'enseignement et de formation.

III. Les champs professionnels

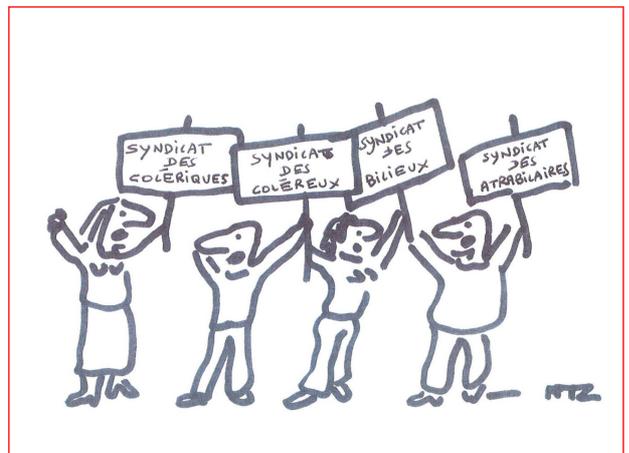
119. Le ministère a défini près de 80 spécialités de baccalauréat professionnel. Les classes de seconde de 55 de ces spécialités sont rattachées à 19 champs professionnels.

120. Dans chacun des champs professionnels existent des diplômes de niveau V, CAP ou BEP. Ce sont les CPC qui ont déterminé si le DI (Diplôme Intermédiaire) devait être un CAP ou un BEP.
121. Suivant les champs professionnels et les spécialités, les diplômes de niveau V n'offrent pas les mêmes possibilités d'insertion professionnelle réelle aux jeunes issus de ces formations.
122. Par exemple, cette insertion est encore possible avec un CAP gros œuvre de la filière bâtiment mais elle est quasi impossible dans le domaine tertiaire avec un BEP Gestion Administration.
123. Ce constat est aussi vrai à l'issue du baccalauréat professionnel, mais il est à relativiser.
124. L'évolution, constatée depuis de nombreuses années, de l'élévation de niveau de qualification se mesure aujourd'hui par les difficultés qu'ont des jeunes bacheliers-ères professionnel-le-s, qui ne poursuivent pas en BTS, à s'insérer durablement dans leur spécialité à ce niveau de qualification.

IV. Des contenus exigeants pour les enseignements généraux et professionnels

125. La CGT Educ'action revendique un accès à une culture diversifiée de haut niveau, gage d'émancipation pour tous-tes les salarié-es, et citoyen-nes.
126. La conception des programmes est révélatrice du regard porté sur le travail des ouvrier-ères et des technicien-nes et sur la place des travailleuses et travailleurs dans la société.
127. Elle ne doit pas conduire à instrumentaliser l'enseignement général au profit supposé de l'enseignement professionnel.
128. Les ouvrier-ères, employé-es et technicien-nes doivent avoir accès aux outils de la connaissance pour aborder la complexité du monde.
129. La CGT Educ'action est attachée à ce que les programmes de l'enseignement général dans la voie professionnelle s'assignent les mêmes objectifs que ceux des autres voies (construction de savoirs, de culture...).
130. Elle demande que les élèves ayant choisi la voie professionnelle bénéficient de la formation humaniste et citoyenne due à tout lycéen-ne.
131. Ainsi, nous défendons l'idée d'un enseignement de la philosophie en lycée professionnel. Le débat doit être mené en ce qui concerne le statut des personnels intervenant le cas échéant.

132. La mise en œuvre de nouveaux programmes pour l'enseignement général a été effective dans la classe de seconde professionnelle du baccalauréat à la rentrée 2009. Elle s'est faite dans un volume horaire en forte diminution. Les réformes portent notamment sur l'individualisation des parcours. La principale mesure concerne l'adaptation des programmes au cursus en 3 ans et leur découpage en plusieurs modules.
133. La CGT Educ'action dénonce la diminution drastique de la place accordée aux arts et considère que les élèves doivent disposer d'un enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques d'au moins 2 h hebdomadaires, pour un programme qui, outre une demande de réalisation de projets, comprend un important chapitre sur l'« Histoire des arts ».
134. Les programmes d'Histoire Géographie Éducation civique de 2009 ont nécessité un réaménagement en 2013, du fait d'un contenu trop dense et irréalisable dans le cadre d'une évaluation ponctuelle dans un cursus de 3 ans. Les choix du ministère sont des plus contestables : suppression des thèmes sociaux comme « 1936 : les occupations d'usine », « la scolarisation des filles », « acquérir la nationalité française ». Cet aménagement a été fait dans la précipitation, validé en octobre avec une mise en œuvre rétroactive à la rentrée de septembre 2013.
135. Les volumes horaires consacrés aux enseignements professionnels ont diminué dans tous les domaines. Ils ne permettent pas aux élèves d'accéder à un réel niveau IV.



E – Les cursus de formation professionnelle initiale sous statut scolaire

136. L'orientation en fin de 3^e, vers la voie professionnelle, doit résulter d'un choix libre et réfléchi entre une formation qualifiante de niveau V, comme première étape, ou une formation qualifiante de niveau IV.
137. La CGT Educ'action est favorable à des parcours adaptés pour les élèves. Elle revendique donc la possibilité de parcours diversifiés après la 3^e ou après la 2nde : CAP, BEP et Bac pro.
138. Elle revendique des parcours diversifiés Bac pro en 3 ou 4 ans, voire 5 ans pour les élèves les plus en difficulté, des classes d'adaptation pour ceux qui souhaitent une poursuite d'études et, pour tous, des grilles hebdomadaires, des seuils de dédoublement clairs en fonction des réalités pédagogiques et des moyens supplémentaires.
139. Un débat sera nécessaire sur les critères (spécialités de diplôme, parcours des élèves, difficultés scolaires...) selon lesquelles se feront l'orientation dans ces différents parcours.
140. Au-delà du respect des spécificités de chaque formation et des possibilités de dédoublement, aucune classe en lycée professionnel ne doit dépasser 20 élèves !

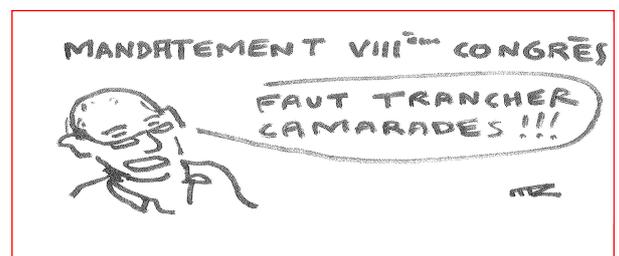
I. Le CAP

141. De nombreux CAP « rénovés » mis en place en 2002, sont, à part certains CAP de prestige, tournés vers les élèves en grande difficulté : élèves issus de SEGPA/EREA, jeunes primo-arrivants, non-francophones, illettrés ou analphabètes. La CGT Educ'action exige la dotation de moyens nécessaires à la réussite de ces élèves.
142. Le CAP reste le premier diplôme d'entrée dans certains métiers. Dans le cadre d'un dispositif complet qui permette aux jeunes qui le souhaitent d'intégrer d'autres niveaux de formation, les CAP après la 3^e doivent trouver leur place dans les lycées professionnels.
143. Fondamentalement, la question des niveaux de formation doit être abordée au regard de la construction de la citoyenneté et de la qualification.
144. C'est pourquoi la CGT Educ'action estime que le CAP, comme tous les autres diplômes professionnels, doit se définir par les savoirs et les compétences. La CGT se battra pour la reconnaissance de certification de ces exigences dans les conventions collectives.

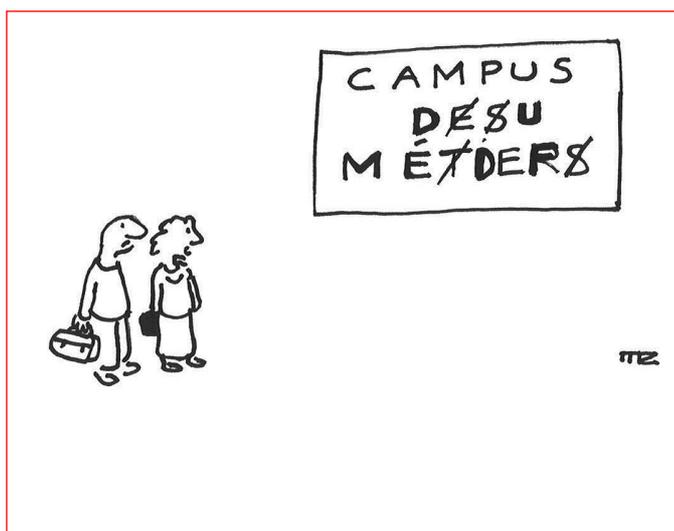
145. Nous devons redonner du sens au contenu du CAP et une reconnaissance salariale qui va de pair. Mais dans toutes les professions, le CAP ne peut être identifié, comme la première qualification professionnelle.
146. Développer le niveau d'insertion professionnelle au seul niveau CAP, dans le cadre de la formation initiale, n'est pas une vision d'avenir. C'est pourquoi nous défendons l'objectif du premier niveau de qualification au niveau IV : niveau baccalauréat.
147. Le CAP reste une solution pour éviter les sorties sans qualification du système scolaire. Il doit être aussi un tremplin possible vers une qualification de niveau IV.
148. Le passage du CAP au baccalauréat professionnel est difficile ; le nombre de places offertes aux élèves de CAP en 1^{ère} Bac pro est totalement insuffisant et seuls quelques élèves ont la possibilité de poursuivre leurs études.
149. C'est pourquoi, la CGT Educ'action réclame l'ouverture de classes de 1^{ère} Bac pro dotées des moyens nécessaires pour la mise à niveau des élèves issus de CAP.

II. Le Diplôme Intermédiaire (DI)

150. Dans le cadre de la diversification des parcours des baccalauréats professionnels en 3 ou 4 ans, la CGT Educ'action revendique la possibilité d'un passage par les sections de BEP. Elle exige donc la réouverture de sections de BEP.
151. Les sections de BEP permettraient aux élèves d'acquérir les techniques de base transversales, de dépasser pour beaucoup d'entre eux leurs difficultés scolaires, d'affirmer et de préciser en deux ans leur projet professionnel pour s'orienter vers un baccalauréat professionnel ou un baccalauréat technologique.
152. Le diplôme intermédiaire joue-t-il le même rôle ? Force est de constater que le DI n'est même pas un pseudo-BEP. Il pèse très lourd sur les programmes et l'acquisition des connaissances : les élèves sont en permanence en situation d'examen du fait du tout CCF.



153. Le DI n'est pas une propédeutique au baccalauréat professionnel, puisque les élèves iront, qu'ils l'aient ou non, en terminale Bac pro. Il est obligatoire pour les élèves inscrits en baccalauréat professionnel en formation initiale, il n'en est pas de même pour les apprentis, les stagiaires de la formation continue ou les élèves issus de CAP.
154. Pour la CGT, cinq ans après la mise en place de la réforme, il est souhaitable de s'interroger sur la place du DI dans le cursus baccalauréat en trois ans. N'est-il pas possible d'intégrer la certification de niveau V au moment où l'on effectue la certification du baccalauréat professionnel ?
155. Les cursus de formation doivent par ailleurs s'examiner au regard des exigences de qualification. Nous pouvons considérer pertinente la mise en place de Bacs pros en 3 ans quand le premier niveau de professionnalisation requis se situe au niveau III (BTS).
156. La suppression des BEP et la mise en place du DI n'ont pas ralenti les démissions d'élèves. Les Rectorats l'ont d'ailleurs parfaitement intégré puisque les places offertes en 1^{ère} et terminale Bac pro sont dégressives. Ceci a le double défaut d'interdire la poursuite d'études aux CAP et les redoublements de droit pour les élèves qui ont échoué au baccalauréat. La CGT Educ'action exige le maintien des capacités d'accueil tout au long du cursus.



III- Le baccalauréat professionnel

157. Le premier objectif du baccalauréat professionnel est l'insertion professionnelle. Dans la nomenclature, c'est un diplôme de niveau IV, d'ouvrier-ère ou d'employé-e hautement qualifié-e.
158. La généralisation du Bac pro 3 ans, mise en place en 2009, a eu les conséquences désastreuses annoncées par la CGT Educ'action.
159. La suppression d'une année de formation, les nouvelles grilles horaires, l'allongement à 22 semaines des PFMP ont réduit d'au-moins 35 % le temps de formation au lycée des élèves.
160. La politique suivie par le ministère Peillon est le prolongement de celle des gouvernements Sarkozy ; l'enseignement professionnel par la voie scolaire est toujours sacrifié au nom de la rigueur budgétaire : aucun moyen supplémentaire n'a été accordé pour aider les élèves les plus en difficulté.
161. Ces élèves sont donc systématiquement marginalisés dans des cours dont ils ne perçoivent pas la cohérence.
162. La mise en place du Bac pro 3 ans s'est accompagnée d'un alourdissement des effectifs par classe en enseignement général.
163. En effet, la nouvelle organisation des formations en champs professionnels à spectre large, a conduit à des regroupements d'élèves de spécialités professionnelles différentes dans les matières générales.
164. La CGT Educ'action exige que soit mis fin à ces regroupements et que les effectifs de classe réduits deviennent partout la réalité.

F - Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)

165. La CGT Educ'action est attachée à ce que la formation des jeunes soit ouverte sur le monde et que des liens se tissent avec le monde professionnel, mais aussi avec l'environnement social et culturel, élément de référence absent des textes officiels.
166. C'est pourquoi la CGT Educ'action demande que tous les jeunes reçoivent une formation sur le droit du travail.
167. Nous ne partageons pas la conception dogmatique des gouvernements successifs qui considèrent que l'immersion dans le milieu professionnel est la solution pédagogique miracle.

168. Il est, à cet égard, étonnant de constater qu'il est assigné à l'entreprise le soin de lutter contre l'échec scolaire.
169. Bien que les périodes de formation en entreprise existent maintenant depuis plusieurs années, aucun bilan n'en a été tiré, contrairement à l'exigence de la CGT Educ'action.
170. La CGT Educ'action est favorable à des PFMP sous statut scolaire, dans le cadre du service public d'éducation, pour valider les choix d'orientation des élèves et pour consolider les savoir-faire acquis au lycée. Il faut que cette alternance, tant dans sa préparation et son suivi que dans son évaluation, soit maîtrisée pour éviter les dévoiements, les dysfonctionnements et discriminations de toutes sortes. En aucun cas, il ne s'agit d'offrir une main d'œuvre gratuite aux entreprises.
171. A l'heure actuelle, les élèves de CAP doivent effectuer 12 à 16 semaines de PFMP, et les élèves de baccalauréat professionnel en 3 ans 22 semaines.
172. Les équipes ont de réelles difficultés à trouver sur l'ensemble du territoire des lieux de stages de qualité identique.
173. En baccalauréat professionnel, la CGT Educ'action estime que la durée des PFMP ne doit pas excéder 16 semaines sur la globalité du cursus.
174. Les textes de cadrage élaborés par le ministère doivent préciser les conditions qui doivent être plus contraignantes pour les entreprises.

G - L'évaluation dans les diplômes de la voie professionnelle

175. L'évaluation dans les diplômes de la voie professionnelle procède d'une double contrainte : évaluer les connaissances des élèves et valider une certification professionnelle.
176. Les diplômes dans la voie professionnelle sont en quasi-totalité évalués par CCF.
177. La mise en œuvre actuelle des CCF porte atteinte en CAP, DI et en baccalauréat professionnel, au caractère national des diplômes qui tendent à devenir des « diplômes maison ».
178. En effet, le CCF soumet les enseignant-e-s à des pressions scandaleuses afin de « relever » des moyennes qui pourraient porter préjudice à l'image de l'établissement, les met dans la posture aberrante de formateurs et de certificateurs, désorganise les établissements en favorisant l'absentéisme une fois les épreuves passées, porte atteinte à la qualité des enseignements et, avec la perte de l'anonymat, crée des situations conflictuelles avec les élèves et les familles.
179. Le CCF, repose sur le travail entrepris par les enseignants pour décrypter, analyser les textes, construire les situations de formation et d'évaluation, gérer les dossiers des élèves, avec un cadrage pédagogique et un accompagnement des équipes totalement insuffisants (certains référentiels peu explicites, situations d'évaluation floues, peu d'harmonisation des grilles et des outils d'évaluation en général).
180. De plus, pour chaque formation une épreuve est évaluée lors des PFMP, mais les tuteurs eux-mêmes, reconnaissent ne pas avoir les compétences pédagogiques pour finaliser les évaluations.
181. Le CCF nécessite également une pédagogie individualisée impossible à mettre en place avec des effectifs de 30 élèves et plus, en particulier en enseignement général.
182. Enfin, les enseignants doivent assurer l'organisation administrative des CCF, convoquer les élèves, faire le suivi des PFMP, ce qui constitue une charge de travail considérable trop peu reconnue.
183. L'indemnité mise en place lors de la généralisation se révèle tout à fait insuffisante pour rémunérer le travail effectué et ne résout en rien les problèmes.
184. La CGT Educ'action s'oppose au « tout CCF ». Elle dénonce par ailleurs les modalités actuelles de l'épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel. Cette épreuve, mise en place pour la première fois en juillet 2009, sans discussion préalable, dévalorise totalement l'enseignement général (contenu de l'épreuve inacceptable, coefficient exorbitant).
185. La CGT Educ'action demande un réexamen complet du mode de certification des CAP, DI et bac pro. Elle exige que de nouvelles modalités d'évaluation soient mises en place après concertation entre l'Inspection Générale, les personnels et leurs représentants.
186. La CGT Educ'action considère que ces nouvelles modalités d'évaluation doivent s'inscrire dans le cadre d'une autonomie pédagogique collégiale.
187. La certification des diplômes doit faire l'objet d'une évaluation distincte, même si elle doit prendre en compte en partie l'évaluation de la formation des élèves par les équipes pédagogiques.
188. Les sujets doivent être proposés par l'inspection et les corrections doivent permettre l'anonymat des candidats.



8^e congrès de la CGT Educ'action

Rapport d'activité

Adoptée à la CEx des 30 et 31 janvier 2014

► Le 7^e congrès de la CGT Educ'action à Guidel

En juin 2011, le 7^e congrès de la CGT Educ'action a été un moment important dans l'histoire de notre organisation qui a permis d'élargir le champ de syndicalisation des syndicats départementaux à l'ensemble des personnels du ministère de l'Éducation nationale. Désormais, nous syndiquons de nouveaux camarades personnels de laboratoire, administratifs, des services sociaux et de santé.

Nous poursuivons ainsi la politique syndicale mise en œuvre au début des années 90 qui, pour dépasser les corporatismes, tend à rassembler dans une même structure syndicale CGT l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale.

Le 7^e congrès a aussi continué le travail essentiel d'élaboration de nos repères revendicatifs, dont la finalité est de préciser notre conception de l'École à un moment où les attaques menées par les gouvernements Sarkozy contre notre système éducatif l'ont placé dans une situation où il n'était plus en capacité de remplir ses missions.

Ce moment démocratique de notre organisation a été l'occasion de préciser et d'actualiser les repères revendicatifs « École » et « non titulaires » qui ont été largement adoptés.

Le congrès de Guidel a aussi permis à la CGT Educ'action de prendre des orientations.

Trois résolutions ont également été débattues et adoptées, une sur l'autonomie libérale des établissements, une seconde sur le rassemblement du syndicalisme et les questions d'unité pour faire vivre un syndicalisme de lutte et de transformation sociale.

La 3^e résolution sur l'outil n'a été que partiellement votée : si les parties concernant le syndicat départemental et le rôle de l'union ont été adoptées, les parties sur les affiliations confédérale (UGICT) et fédérale ne l'ont pas été.

Pour poursuivre la réflexion sur ces sujets, il a été alors décidé de tenir, à mi-mandat, un congrès extraordinaire.

► Élections professionnelles de 2011, la CGT Educ'action accroît son audience

En octobre 2011, pour la première fois, les élections professionnelles, se sont déroulées sous la forme d'un vote électronique, en application des accords de Bercy, contre lesquels la CGT Educ'action s'est prononcée lors du congrès de Guidel.

La CGT Educ'action s'est opposée à ce mode de scrutin, en raison de nos inquiétudes sur la sincérité du vote et à cause de la complexité du système. Cela permettait de prévoir une diminution sensible du taux de participation, remettant en cause de facto la légitimité des instances élues.

Le principe de l'accord majoritaire, qui était contenu dans ces accords, aurait dû améliorer le dialogue social. Il n'a en fait jamais été mis en place dans les différents comités techniques, que ce soit au niveau national ou local.

Nous avons dénoncé ce que nous avons considéré être une attaque contre la représentativité des organisations syndicales. Luc Châtel, alors ministre de l'Éducation nationale, a imposé unilatéralement ce mode de scrutin sans réel dialogue.

Malheureusement nos craintes étaient fondées, le taux de participation a chuté en moyenne de 20 %.

Pour le CTM, le taux de participation a été de 38,6 %. Pour les CAPN, les taux de participation varient de 17,3 % (ATEE) à 80,5 % (personnels de direction). Même pour les corps ayant traditionnellement un taux de participation élevé (P EPS-CE EPS, COP-DCIO, CPE), on observe un recul d'environ 20 %.

Les taux les plus bas ont été observés pour les CCP : 20,4 % (enseignement, éducation, orientation) ; 7,1 % (surveillance, accompagnement des élèves) ; 26,9 % (ATSS). Les collègues contractuels ont été confrontés à tous les dysfonctionnements administratifs et informatiques, depuis l'obtention du NUMEN en passant par toutes les étapes d'activation de la boîte mail professionnelle, d'inscription sur les listes électorales, d'obtention d'un identifiant puis du mot de passe.

Le droit de vote pour eux est devenu un véritable parcours du combattant.

Pour la première fois, les contractuels de droit privé, contrats aidés (CAE, CUI) votaient, mais uniquement pour le CTM et le CTA. Il est difficile d'évaluer leur taux de participation, ils se sont heurtés aux mêmes problèmes que les autres contractuels.

Seuls les scrutins de rares corps, comme celui des personnels de direction, n'ont pas été perturbés par le nouveau mode de vote.

• Représentativité aux comités techniques

Pour le CTM, la CGT Educ'action a obtenu un siège avec 6,5 % des suffrages, ce qui a assuré sa représentativité en confirmant sa 5^e place parmi les organisations syndicales. En 2008, la représentativité de la CGT au CTPM, qui était calculée à partir de l'agrégation des résultats des CAPN et des CCP, était de 5,1 %.

Nous pouvons légitimement considérer que l'audience de notre organisation a progressé de façon importante.

Ce résultat devra, toutefois, être confirmé aux élections professionnelles de 2014.

Au niveau local, la CGT Educ'action a déposé des listes pour les CTA dans toutes les académies, sauf à Poitiers et La Réunion où il y a eu des listes d'union avec d'autres organisations syndicales.

Pour l'ensemble des CTA, la CGT est la 5^e organisation syndicale avec 6 % des suffrages et 11 sièges, 2 à l'administration centrale et un dans les académies d'Aix-Marseille, Lyon, Martinique, Nice, Reims, Rennes, Rouen, Versailles et Poitiers (liste unitaire avec la FSU).

La CGT Educ'action a obtenu 20 sièges dans les CTSD, dont 17 dans des départements où une liste CGT Educ'action avait été déposée pour la CAPD 1^{er} degré, ce qui montre la nécessité de poursuivre nos efforts dans ce secteur.

• CAPN

La CGT Educ'action est en progression dans tous les corps enseignants du 2nd degré, sauf en EPS. La CGT Educ'action a obtenu 3 sièges à la CAPN des PLP. Il faut toutefois noter un léger recul dans le 1^{er} degré.

Pour les nouveaux corps fusionnés entre les personnels de laboratoire du second degré et les personnels de recherche formation du supérieur (ATRF, TRF), la CGT Educ'action a confirmé son implantation et a obtenu 2 sièges (liste déposée avec la FERC SUP CGT) pour les TRF et 3 sièges pour les ATRF.

Les personnels ATEE (ex TOS) en position de détachement sans limitation de durée, qui votent aussi pour leur CAPN, continuent d'accorder leur confiance à la CGT Educ'action. Nous restons la 1^{ère} organisation avec 38,9 % des suffrages et 5 sièges sur 11 à la CAPN.

• CAPA

Pour les CAPA PLP, la CGT Educ'action continue sa progression en obtenant 83 sièges contre 71 sièges en 2008. La CAPA des PLP comportant maintenant 1 siège de plus pour la hors-classe, la CGT a donc eu globalement un tiers de ces sièges supplémentaires.

Pour les CAPA certifiés, des listes avaient été déposées dans 25 académies. La CGT a obtenu 6 sièges contre 2 en 2008 : en plus de Clermont et Créteil (comme en 2008), s'ajoutent Dijon, Nice, Rouen et Versailles.

Pour les CAPA CPE, des listes avaient été déposées dans 10 académies. La CGT Educ'action a obtenu 5 sièges contre 4 en 2008 : 2 sièges à Rennes (1 en 2008) et 1 siège à Nancy-Metz (1 en 2008) ainsi qu'à Lille et Versailles. Lyon et Créteil, qui avaient obtenu un siège CPE en 2008, n'en ont pas eu en 2011 bien qu'une liste CGT ait été déposée.

9 listes CGT Educ'action pour les CAPA agrégés et 1 seule liste pour les CAPA EPS ont été déposées : la CGT Educ'action n'a obtenu aucun siège.

La CGT Educ'action conserve son siège à la CAPA des personnels de direction de Rennes, obtenu en 2008.

La CGT Educ'action a obtenu aussi un siège à la CCP des directeurs adjoints de SEGPA d'Aix-Marseille.

Pour les CAPA ATRF, 21 listes CGT ont été déposées. La CGT a obtenu 36 sièges. Seule la liste déposée à Besançon n'a pas obtenu de siège. Pour les CAPA ATEE, 16 listes CGT ont été déposées. La CGT a obtenu 62 sièges.

• CAPD 1^{er} degré

36 listes CGT Educ'action ont été déposées contre 35 en 2008. La CGT Educ'action a obtenu 2 sièges dans les Alpes-Maritimes. Les pourcentages obtenus sont en général en baisse par rapport à 2008. Pourtant, toutes les voix correspondant aux listes déposées dans le 1^{er} degré ont permis d'obtenir 7 sièges CTA et 15 des 18 sièges CTSD.

• CCP non titulaires

Les contractuels ont dû franchir une multitude d'obstacles pour arriver à voter, nombreux sont ceux qui se sont découragés. Les taux de participation étant très faibles, les écarts entre les différentes organisations syndicales sont de quelques voix. Les sièges ont parfois été attribués pour un nombre de voix extrêmement faible : par exemple, pour les CCP ATSS, 1 siège pour 6 voix à Strasbourg, 1 siège pour 5 voix à Mayotte. Le résultat de ces scrutins ne permet donc pas d'établir, de façon fiable, la représentativité des différentes organisations syndicales pour les personnels contractuels. Bien qu'un travail militant soit réalisé dans de nombreuses académies en direction des contractuels, la CGT Educ'action a perdu plusieurs sièges.

• Listes d'union

Pour le CTA de Poitiers, la CGT Educ'action avait fait une liste d'union avec la FSU qui a recueilli 43,6 % des voix et a obtenu 5 sièges dont 1 pour la CGT.

Pour le CTA de La Réunion, la CGTR avait fait une liste d'union avec le SAIPER qui a recueilli 10,34 % des voix et a obtenu 1 siège.

Toujours à La Réunion, pour les CCP « enseignants » et « surveillants », la candidature sur sigle était aussi commune CGTR et SAIPER, mais aucun siège n'a été obtenu.

Dans l'académie de Versailles pour le 1^{er} degré, 2 listes d'union CGT-SUD avaient été déposées dans le 92 et le 95.

Bien qu'elles aient obtenu des scores supérieurs à ceux de la CGT dans la plupart des départements, cela n'a pas permis d'obtenir de siège.

► 2012 : après cinq ans de sarkozysme, l'École est au bord de la rupture.

Les politiques menées durant le quinquennat ont été néfastes pour la très grande majorité des salariés. Des milliers d'emplois ont été perdus sur l'ensemble du territoire.

En creusant les inégalités sociales, Nicolas Sarkozy a favorisé les actionnaires et les plus riches.

Cette politique a contribué à faire payer la crise du capitalisme aux salariés qui n'en étaient pas responsables.

Les dérives d'un gouvernement cherchant à se maintenir au pouvoir à tout prix l'ont conduit à amorcer un rapprochement idéologique de plus en plus assumé avec les thèses de l'extrême droite, notamment sur les questions liées à l'immigration.

Ces valeurs ne sont pas celles de la CGT et les actions qui ont été menées par beaucoup de nos militants, dans le cadre du réseau éducation sans frontières notamment, en sont une parfaite illustration.

À la détérioration de nos conditions de travail, s'est ajouté le gel des salaires dans la Fonction publique mis en place en juillet 2010, qui a diminué le pouvoir d'achat des personnels de l'Éducation nationale et de toute la fonction publique.

Pour toutes ces raisons, la CGT a appelé clairement à battre Nicolas Sarkozy lors de l'élection présidentielle de 2012.

Dans le sillage de la politique gouvernementale, le ministre de l'Éducation a continué sans relâche sa politique de régression sociale et d'attaques à l'encontre des salariés.

L'aggravation des conditions de formation des stagiaires avait pour principal objectif la suppression de postes, cette contre-réforme a permis la suppression de 9500 emplois.

Malgré l'opposition de la quasi-totalité des organisations syndicales, la tentative de passage en force des décrets sur l'évaluation aurait provoqué une perte financière de plusieurs milliers d'euros pour 80 % des personnels enseignants en rallongeant (de 2 à 4 ans) la durée d'une carrière complète. Cette institutionnalisation du clientélisme est à rapprocher de la volonté gouvernementale de développement de l'autonomie des établissements et du renforcement du rôle managérial des chefs d'établissement.

Les mobilisations des personnels contre ce texte ont contraint le ministre de l'Éducation nationale à revenir sur la suppression prévue de toutes les promotions entre 2012 et 2015 et à modifier le calendrier initial.

Le gouvernement a essayé de désamorcer la mobilisation des personnels de l'éducation en proposant un simulacre de négociations.

Seul le SGEN-CFDT a suspendu son appel à la grève du 15 décembre 2011 pour signer un accord « de méthode » avec le ministre.

Cette tentative de division du mouvement syndical a échoué et le cadre unitaire a été très largement maintenu. Dans les faits, le texte imposé aux personnels sur l'évaluation n'a jamais été appliqué puisqu'il a été abrogé par Vincent Peillon.

Le projet de transformation des GRETA en GIP, qui a été mené sans aucune transparence, aurait conduit à une privatisation du service public de formation professionnelle continue de l'Éducation nationale.

C'est pour combattre cette orientation que la CGT Educ'action a appelé, dans un cadre intersyndical, les personnels des GRETA à la journée d'action du 9 février 2012.

La CGT Educ'action a poursuivi son action pour la reconnaissance des missions et des métiers de la formation continue au sein de l'Éducation nationale.

En mars 2012, une loi sur la sécurisation des parcours professionnels a été adoptée avec l'objectif de diminuer le nombre de non titulaires, mais aussi de créer un vivier de personnels précaires qui pourrait accéder, à terme, à une titularisation par le biais de concours internes basés sur une reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Même si la loi permettra de titulariser 10 000 collègues, la grande majorité d'entre eux ne bénéficiera pas de ce dispositif.

Les termes d'application de la loi sont très loin de nos revendications de titularisation sans condition de concours ni de nationalité.

Durant cette période, la situation des précaires s'est détériorée, les prévisions du ministère qui annonçaient 14 000 suppressions d'emplois supplémentaires à la rentrée 2012, au nom du dogme du non-remplacement d'un fonctionnaire sur 2 partant en retraite, faisaient peser sur beaucoup de nos collègues non titulaires la menace du licenciement et du chômage.

Nicolas Sarkozy avait clairement annoncé son intention de mettre en place des dispositifs permettant une massification de l'apprentissage avec comme conséquence une probable régionalisation de la voie professionnelle.

Le résultat combiné du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux et de la réforme du bac pro en 3 ans aurait encore détérioré les conditions de travail de nos collègues.

La CGT Educ'action a été à l'initiative de la réunion d'une intersyndicale pour réaffirmer, dans un cadre unitaire, la nécessité de maintenir une voie de formation professionnelle sous statut scolaire à égale dignité de la voie générale et de la voie technologique.

Nous avons eu un rôle moteur dans l'animation et le fonctionnement de l'intersyndicale.

Pour dénoncer les projets de suppressions massives de postes, la CGT Educ'action a appelé à la grève du 31 janvier 2012. Cette action a permis de mobiliser de nombreux collègues, mais malgré l'ampleur des suppressions de postes, les personnels de l'Éducation nationale n'ont pas participé majoritairement à cette grève.

L'ensemble de ces mesures et des discours idéologiques avaient pour but d'organiser la casse de notre système éducatif et de poser les fondements d'un projet gouvernemental d'école libérale.

Au printemps 2012, Luc Chatel a laissé une Éducation nationale sinistrée.

► Un nouveau gouvernement, mais pas de changement pour les salariés.

En mai 2012, François Hollande est devenu président de la République ; un changement politique était indispensable pour créer un contexte susceptible d'arrêter la casse de notre système éducatif.

En matière de politique européenne, les renoncements du nouveau pouvoir n'ont pas tardé.

Le Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance (TSCG) au sein de l'Union économique et monétaire, signé par Nicolas Sarkozy sous la pression d'Angela Merkel, au plus fort de la crise du capitalisme, n'a pas été remis en cause alors que François Hollande s'était clairement prononcé contre le texte avant d'être élu.

Ce traité, plus connu sous le nom de « règle d'or », qui préconise le retour à l'équilibre des comptes publics, avec un contrôle accru de Bruxelles sur les budgets nationaux, est une menace pour les droits sociaux existants et une entrave pour de nouvelles conquêtes sociales.

C'est pour cela que la CGT Educ'action s'est associée à la manifestation du 30 septembre 2012 contre ce texte.

Cette généralisation des politiques d'austérité conduit à la régression sociale et à la récession économique des États partout en Europe.

Certes au ministère de l'Éducation nationale, le dialogue avec les personnels s'effectue dans un cadre plus serein, mais cela n'est pas suffisant pour marquer un réel changement de politique.

Les créations d'emplois promises ne compensent pas la saignée des 5 dernières années et ne sont pas suffisantes pour couvrir les besoins de l'École.

Le gel du point d'indice de la fonction publique mis en place par le gouvernement Sarkozy est toujours maintenu. L'augmentation des salaires des fonctionnaires n'est toujours pas à l'ordre du jour.

S'il était essentiel de rétablir une formation initiale permettant aux jeunes enseignants d'entrer dans le métier dans de bonnes conditions, la mise en place des ESPE s'est faite de façon chaotique.

Sur ce sujet, nous ne sommes pas pour un statu quo, nous avons toujours souhaité des évolutions fortes, comme le maintien d'un concours au niveau licence avec deux ans de formation comme fonctionnaire stagiaire débouchant sur la reconnaissance d'un Master.

Le niveau du concours pose aussi la question de la démocratisation des recrutements face à la sélection par l'argent dans les études supérieures. Cette question est primordiale pour que des jeunes de milieux modestes puissent accéder aux carrières de l'enseignement.

La mise en place d'emplois d'avenir professeur proposés sous forme de contrat unique d'insertion est inacceptable et ajoute un peu plus de précarité pour une jeunesse déjà mal menée, c'est la raison pour laquelle la CGT a été la seule organisation à voter contre ce dispositif.

En annonçant vouloir faire de l'Éducation un des axes prioritaires de son quinquennat, François Hollande et Vincent Peillon ont suscité chez les personnels l'espoir de décisions susceptibles de marquer une réelle

rupture avec le précédent gouvernement, en matière d'emploi et de formation des enseignants, sans oublier la revalorisation du métier qui doit se faire d'abord par une revalorisation salariale.

Les luttes et négociations qui ont accompagné le passage de la catégorie B à la catégorie A des infirmières n'ont pas abouti à une réelle revalorisation. La transposition du nouvel espace statutaire impose aux infirmières de l'Education nationale un déroulement de carrière différent et défavorable par rapport à celui des infirmières hospitalières.

La CGT Educ'action a pris acte de mesures positives comme la décision d'abroger le décret sur l'évaluation rejetée massivement par les personnels, mais nous avons aussi déploré la faiblesse des premières annonces.

La situation des personnels précaires reste préoccupante, le nombre de titularisations ne va concerner qu'une minorité de personnels, alors que dans le même temps le ministre crée de nouveaux contrats précaires.

La CGT Educ'action a mené une bataille pour la reconnaissance des droits des EVS et AVS, cela s'est traduit par des actions victorieuses aux prud'hommes.

Cela a contraint le gouvernement à engager des discussions sur la création d'un métier correspondant à leurs missions d'accompagnement du handicap. Pour l'instant, le ministère ne propose pas de cadre statutaire ni les conditions salariales qui permettraient de sortir réellement ces collègues de la précarité.

Des discussions ont alors été engagées pour préparer la loi d'orientation sur l'école lors d'une grande opération de communication.

Cette concertation de façade a été organisée de façon précipitée durant l'été 2012.

La CGT Educ'action y a pris toute sa place en produisant plus d'une quinzaine de contributions aux débats, grâce à la disponibilité des camarades qui ont permis d'assurer la présence de la CGT Educ'action lors de ces réunions estivales.

La fin brutale de la phase de concertation en octobre 2012 et la publication d'un rapport, qui semblait écrit d'avance, ont permis au gouvernement de rendre public son projet de loi d'orientation sur l'école.

La CGT Educ'action s'est prononcée contre ce projet, qui maintient le cadre de la loi Fillon de 2005, notamment sur la question du socle commun, et qui prévoit des dispositions allant dans le sens d'une territorialisation de l'école.

La CGT Educ'action a alors indiqué qu'elle ne pouvait se satisfaire de voir que les fondements idéologiques qui ont inspiré les réformes des précédents gouvernements ne soient pas abandonnés.

Ce texte, qui n'a rien d'une « Refondation », est dangereux pour l'avenir de l'École, pour les conditions de travail des élèves et des personnels.

► Les rythmes scolaires : une réforme néfaste pour l'École.

Après la mobilisation réussie du 12 février 2013, principalement dans le premier degré, il était de notre responsabilité de donner des perspectives de luttes aux personnels, notamment sur la question des rythmes scolaires dès la rentrée des vacances d'hiver.

Nous ne pouvions accepter, comme seule perspective d'action, une manifestation nationale le samedi 6 avril comme cela nous a été proposé par la FSU.

Malheureusement, nous avons pu constater le 28 mars, une fois encore, que la division syndicale était un frein déterminant à la mobilisation des personnels. Cela a rendu impossible la poursuite de la lutte jusqu'à l'été 2013.

En septembre 2013, seules 4000 communes ont mis en œuvre la réforme des rythmes scolaires, cela concernera environ 22 % des élèves. L'objectif du « un sur deux » avancé par le ministre et ses communicants n'a pas été atteint.

La mise en place, à marche forcée, de cette déplorable réforme des rythmes scolaires a confirmé malheureusement l'analyse qui nous avait conduits à appeler les personnels à faire grève au mois de février 2013.

La CGT Educ'action n'a cessé de pointer les dangers de cette réforme pour les enfants, leur famille, les conditions de travail des personnels de l'Éducation nationale, des services publics et les professionnels des associations en charge des activités périscolaires.

L'allongement du temps de présence quotidien des enfants, la semaine alourdie et l'absence d'une véritable gratuité des activités périscolaires sont le reflet des inégalités sociales et territoriales.

Face aux attaques et aux doutes de certains maires, le ministre de l'Éducation a multiplié les interventions dans les médias pour défendre sa réforme.

Vincent Peillon a tout de même reconnu qu'il faudrait des efforts de recrutement d'animateurs et d'encadrement.

Pour la CGT Educ'action, les difficultés de mise en œuvre ne sont pas conjoncturelles, mais structurelles. La fatigue des enfants ou le temps à la charge des collectivités, qui aggravent les inégalités territoriales, ne vont pas se réduire.

L'école a été désorganisée par cette réforme.

Des actions de grève ont eu lieu dès la rentrée 2013 dans quelques écoles primaires.

Face à cette situation, la CGT Educ'action a pris ses responsabilités et a été à l'initiative d'une réunion intersyndicale, avec nos camarades de la fédération CGT des services publics.

Le dynamisme de nos équipes militantes a été déterminant dans l'organisation de la grève du 14 novembre, regroupant au niveau national la CGT (Educ'action et services publics), FO (enseignants et territoriaux) et solidaires (enseignants et territoriaux) ainsi qu'un certain nombre de syndicats du SNUIPP FSU au niveau départemental.

Cette grève majoritaire, aurait dû permettre de poursuivre la lutte engagée. Une nouvelle grève a été menée le 5 décembre 2013 avec des taux de grévistes et de manifestants inférieurs à ceux du 14 novembre. Cette diminution du niveau de mobilisation des personnels a conduit certaines organisations syndicales engagées dans l'action avec nous à ne pas appeler à la grève en janvier 2014.

La CGT Educ'action n'a pas fait cette analyse et a exprimé son souhait de poursuivre la lutte, nous avons cependant constaté que le périmètre restreint des organisations qui partageaient notre position ne permettait plus de construire le rapport de force susceptible de gagner dans l'immédiat.

La CGT Educ'action poursuivra, avec les personnels, la lutte pour que cette réforme soit retirée et pour permettre l'ouverture de véritables négociations qui prennent en compte la totalité de la problématique dans l'intérêt des élèves et des personnels.

► Le congrès extraordinaire de la CGT Educ'action :

C'est la mise en œuvre de la décision prise au congrès de Guidel sur l'évolution des structures.

À l'époque, la principale question était celle du périmètre de l'affiliation de l'Union à l'UGICT et, dans une moindre mesure, la nature et le périmètre de notre champ fédéral.

Le CNU de janvier 2012 a balisé précisément les différentes étapes du processus qui a permis aux syndicats départementaux de mener les débats de préparation du congrès extraordinaire avec les syndiqués.

Des groupes de travail ont été mis en place pour rédiger des textes permettant aux syndicats départementaux de faire des choix en termes d'évolution des structures.

Ces groupes d'écriture avaient pour mandat de réaliser des textes alternatifs qui ont été validés par le CNU de Sète en octobre 2012.

Cette procédure d'élaboration de documents de congrès complexe et exceptionnelle a été rendue nécessaire par la volonté de faire avancer et de trancher des débats qui traversent notre organisation depuis plusieurs décennies et qui étaient récurrents dans nos congrès et dans nos CNU.

Ces sujets difficiles, trop souvent éloignés des préoccupations immédiates de la plupart de nos syndiqués, n'en demeurent pas moins essentiels pour l'avenir du syndicalisme CGT à l'Éducation nationale et dans la Fonction publique.

Cette étape difficile pour notre organisation a été franchie et a permis de faire avancer ces débats dans nos syndicats départementaux.

À cette occasion nous avons pu constater que notre union avait atteint la maturité démocratique, c'est-à-dire la capacité à mener les débats difficiles, dans un esprit fraternel, sans perdre de vue notre adhésion commune aux valeurs de la CGT.

Depuis le congrès de Guidel et jusqu'au congrès extraordinaire, la question de l'évolution des structures a été mise à l'ordre du jour de la quasi-totalité des réunions d'instances (conseils nationaux de l'union et commissions exécutives).

Les secrétaires généraux des différentes structures concernées, la FERC, l'UGFF, l'UGICT et le SNEIP ont eu l'occasion de participer et de s'exprimer lors des débats préparatoires menés dans le cadre des conseils nationaux de l'Union.

Au terme de ce long processus, le congrès extraordinaire a pris des décisions d'orientation.

C'est ainsi que la décision de désaffiliation de l'Union à l'UGICT a été prise. Sur le champ fédéral, un texte se prononçant pour le maintien d'une fédération éducation recherche culture a été adopté, ces orientations ont été portées lors du congrès fédéral de Dijon en décembre 2013.

En octobre 2011, la question de la CGT enseignement privé est apparue, le SNPEFP CGT s'est transformé en 3 syndicats, le SNCA, le SNPEFP et le SNEIP (qui s'appelle aussi la CGT enseignement privé).

Ce syndicat, lors de son congrès de création, a voté une motion, à 97 %, souhaitant un rapprochement avec la CGT Educ'action. Pour répondre à cette demande, la direction de l'Union a mis en place un groupe de travail entre nos 2 organisations et a fait le choix de mettre ce sujet à l'ordre du jour du congrès extraordinaire.

Les débats sur ce sujet vont se poursuivre lors du 8^e congrès de la CGT Educ'action.

► Un outil perfectible

Le dernier mandat a vu la CGT Educ'action renforcer ses effectifs de 1200 adhérents supplémentaires, nous sommes désormais plus de 13 000 syndiqués (en décembre 2013).

L'ouverture du champ de syndicalisation est effective, même si certains secteurs doivent encore progresser.

Comme nous le verrons dans le rapport financier, pour la première fois depuis sa création, le compte de résultat de l'Union n'est plus en déficit.

Toutefois, il convient de tempérer ce résultat, l'équilibre atteint est encore précaire, le financement de la vie démocratique de l'Union n'est toujours pas assuré et l'Union a encore une dette importante.

À l'initiative de militantes de la CGT Educ'action, est née la « Collective » pour que la parole des femmes trouve toute sa place au sein de la CGT Educ'action.

La collective porte un regard nouveau sur nos pratiques syndicales pour ne pas reproduire les schémas de domination dans nos fonctionnements et pour faire de notre syndicat un lieu de mise en application de ce que nous souhaitons en termes de parité, de mixité, d'égalité pour la société.

Durant ces dernières années, nous ne pouvons que constater que le mouvement syndical n'a pas été en capacité de créer le rapport de force pour contrer l'offensive libérale.

Certes les luttes ont été nombreuses, et les organisations syndicales, en particulier la CGT, ont su faire des démonstrations de force, mais cela n'a pu freiner les mauvais coups portés aux salariés et nous ne sommes pas parvenus à les stopper.

L'échec de la mobilisation en septembre 2013 pour nous opposer à la contre-réforme des retraites et à la loi dite de sécurisation des parcours professionnels, en sont malheureusement des exemples.

Cette faiblesse a été aggravée par la crise de direction ouverte lors de la préparation du 50^e congrès de la CGT.

Nous devons continuer nos réflexions sur l'outil et sur les stratégies à mettre en œuvre pour faire vivre un syndicalisme de lutte et de transformation sociale.

► Un projet pour l'école

Durant la dernière période, les différents pôles et collectifs ont été renforcés. Dans la plupart des cas, des équipes militantes permanentes ont été mises en place sous forme de groupes d'animations des pôles et collectifs.

Cela a permis d'effectuer un important travail de mise à jour de nos repères revendicatifs lors des différents CNU et de nous doter de repères : sur le collège, le lycée et sur les personnels Administratifs, Techniques de Santé et Sociaux (ATSS).

L'existence de ces groupes d'animation sur le collège, sur le lycée sur les personnels Administratifs, Techniques de Santé et Sociaux (ATSS), sur la vie scolaire et l'enseignement professionnel, en liaison avec le secteur communication, donne à notre Union une grande réactivité dans les différents secteurs d'activité dont ils ont la charge et permet des publications régulières à destination des syndicats départementaux.

Ces productions précisent nos revendications et notre projet d'école, ce qui permet à la CGT Educ'action d'être une force de propositions au service d'un projet d'école émancipateur.



Résolution 2, 8^e congrès de la CGT Educ'action

Notre outil syndical

Adoptée à la CEx des 30 et 31 janvier 2014

Préambule

1. La crise systémique, qui s'est accentuée en 2008, se poursuit. La cause fondamentale de cette crise réside en une restructuration du capitalisme mondialisé qui s'accompagne d'une remise en cause des acquis sociaux, de la généralisation de la précarité et de l'insécurité sociale.
2. Face à cette crise, à l'échelle internationale, les réponses politiques convergent, globalement, dans le même sens. Les gouvernements imposent des politiques d'austérité pour satisfaire les exigences de ce capitalisme mondialisé.
3. Celui-ci veut infliger une défaite durable au plus grand nombre.
4. Face à cette offensive du capitalisme, il y a un déficit des réponses politiques et un déficit des réponses du mouvement social.
5. Les stratégies déployées par le mouvement syndical en France n'ont pas permis de stopper l'offensive libérale et de donner des perspectives à l'ensemble de la société.
6. Ainsi, les mobilisations pour battre la nouvelle contre-réforme des retraites, la loi dite de sécurisation des parcours professionnels, la casse du droit du travail, la révision générale des politiques publiques puis la modernisation de l'action publique (pour n'en citer que quelques-unes) se sont révélées insuffisantes.
7. Depuis des années, la faiblesse du syndicalisme se traduit par des taux de syndicalisation bas. Si le secteur de l'Education est encore un milieu où le syndicalisme est présent, il faut aussi constater qu'il est en recul.
8. Il existe de nombreux facteurs d'explication : division syndicale, stratégie en panne... Pour que notre syndicalisme soit encore plus utile aux salarié-e-s, il a besoin de se transformer.
9. Si la CGT Educ'action est indépendante de tous les pouvoirs, elle n'est pas neutre. Les résistances aux effets des politiques libérales auront des perspectives avec un projet global de transformation sociale, qui intègre notre projet pour une éducation émancipatrice.
10. La CGT Educ'action s'est engagée dans une réflexion sur l'outil syndical le plus efficace et le plus en lien avec les salarié-e-s.
11. La CGT Educ'action interroge ses propres pratiques. Comment ne pas reproduire les schémas de domination dans nos fonctionnements ? Comment faire du syndicat le lieu de mise en application de ce que nous souhaitons en termes de parité, de mixité, d'égalité pour la société ?
12. C'est ainsi, qu'à l'initiative de militantes de la CGT Educ'action, est née la « collective » pour que la parole autonome des femmes trouve toute sa place. Pour être complètement au cœur des préoccupations de tout le salariat, la CGT Educ'action a besoin d'une forte dimension féministe.
13. Pour toujours plus de démocratie, d'efficacité et de proximité, la CGT Educ'action a réaffirmé, lors de son dernier congrès, le rôle central des syndicats départementaux. La réflexion sur les liens entre l'Union nationale et les syndicats, l'articulation et le fonctionnement des pôles et collectifs doivent se poursuivre.
14. La CGT Educ'action cherche en permanence à construire l'unité des salarié-e-s et celle des organisations syndicales. Mais pour la CGT Educ'action, il ne s'agit pas de construire une unité sans contenu.
15. Donner une lisibilité forte de notre syndicalisme dans notre champ d'activité implique en termes organisationnels d'affirmer des choix.
16. Celui d'être une composante d'un syndicalisme confédéré est primordial. Ce syndicalisme confédéré est le seul permettant de développer les liaisons interprofessionnelles avec des objectifs communs de transformation sociale.

17. Pour clarifier les contours de notre intervention, un syndicalisme confédéré est une nécessité. L'intégration en cours dans la CGT Educ'action des catégories de personnels administratifs, techniques, de laboratoires, de santé et sociaux, jusqu'à peu syndiqué-e-s dans d'autres organisations de la CGT, doit nous conforter dans notre volonté de construire le syndicalisme de tous les personnels de l'Éducation nationale.
18. La CGT Educ'action doit être l'outil qui permet l'expression de tous les personnels de l'Éducation, actifs et retraité-e-s. Elle doit proposer et développer le syndicalisme des retraité-e-s de son champ.
19. Donner toutes les chances aux revendications des personnels d'être entendues passe par un renforcement de la CGT Educ'action. Il s'agit, dans cet esprit, de mettre en œuvre tous les leviers. La syndicalisation est l'un d'entre eux.
20. Gagner une représentativité plus forte est indispensable. La CGT Educ'action s'engage fortement pour que le vote aux élections de décembre 2014 soit un signal supplémentaire de la détermination des salarié-e-s à prendre leurs affaires en main.
26. Cette activité, en réponse aux demandes des salarié-e-s, s'appuie sur des pratiques syndicales que nous pouvons améliorer afin de mieux répondre à leurs attentes.
27. La CGT Educ'action s'inscrit totalement dans la démarche de la Charte égalité Femmes-Hommes initiée depuis 2007 par la CGT et s'engage à la mettre en œuvre.
28. Ainsi, en accord avec cette charte, la CGT Educ'action prend des mesures pour tendre dans toutes ses instances à la parité, la mixité et l'égalité que nous réclamons pour la société. Dès le prochain mandat, la commission exécutive et le bureau de l'Union nationale seront à parité.
29. L'ensemble de nos expressions intègrera la dimension féministe. Ainsi, nous défendons des revendications qui répondent à cette dimension. La CGT Educ'action s'engage dans une campagne permanente sur le droit des femmes.
30. La CGT Educ'action s'inscrit dans le combat du droit des femmes à disposer librement de leur corps. Elle milite activement en menant campagne dans nos milieux professionnels et en lien avec les organisations féministes pour que l'accès à la contraception gratuite, le droit à l'avortement et les moyens nécessaires pour le pratiquer dans un service public de qualité, gagné de hautes luttes, puissent rester un droit. Elle lutte contre toute forme de discriminations, et à ce titre, contre les propos sexistes.

I - Pour une CGT plus forte dans un grand service public d'Éducation.

21. **La CGT Educ'action : des syndicats départementaux, des unions académiques, une union nationale.**
22. La vie syndicale et la syndicalisation sont les deux éléments essentiels pour la construction d'une CGT plus forte et un syndicalisme plus efficace. C'est la raison pour laquelle nous avons fait le choix d'une structuration au plus près des syndiqués.
23. Le syndicat départemental est l'outil de base de notre structure. Il est l'outil de réflexion et d'organisation où se développe l'activité syndicale.
24. C'est à ce niveau-là que l'ensemble des personnels des écoles, des collèges, des lycées et des administrations peuvent se retrouver dans une activité ancrée dans le quotidien et la plus à même de répondre à leurs attentes et leurs préoccupations.
25. Il permet le rassemblement des sections syndicales qui le composent sur un territoire déterminé et limité. Ces sections syndicales sont le relais de proximité qui permet ainsi le lien avec tous les salarié-e-s.
31. La CGT Educ'action s'engage à faire régulièrement le suivi et le contrôle de ces engagements et l'évaluation des avancées en matière d'égalité. CNU et congrès, en seront des étapes indispensables.
32. L'accroissement du travail professionnel et le délitement du lien social accentuent la difficulté à militer. Ils obligent à repenser le travail syndical.
33. Notre syndicalisme doit favoriser le travail collectif et partagé.
34. Ainsi, des expériences de co-secrétariat sont parfois mises en place. Cela peut permettre de répondre aux nouvelles formes de militantisme aujourd'hui.
35. Les syndicats départementaux décident de leur organisation académique ou régionale la plus pertinente. Ensemble, ils conduisent le travail académique ou régional.
36. Aujourd'hui, alors que l'individualisation progresse, tout à la fois sur nos lieux de travail et

dans la société, nous avons besoin de recréer du lien et d'aller à la rencontre des salarié-e-s où ils se trouvent.

37. Un des objectifs principaux de l'activité militante est de construire les revendications et les luttes qui sont nécessaires à leur aboutissement. Pour cette raison, des lieux d'échange et de débat sont nécessaires.
38. L'activité militante prend aujourd'hui des formes très diverses. La généralisation des techniques d'information et de communication (TIC) permet une diffusion plus rapide et en plus grand nombre d'une somme conséquente d'informations.
39. Pour autant, il y a besoin de réfléchir à un usage efficace de ces outils, afin d'éviter un relâchement du lien. En aucun cas, ils ne peuvent se substituer à un échange direct avec les syndiqués.
40. Le syndicalisme ne peut être délégataire : soyons acteurs de notre syndicat ! La solidarité et l'interprofessionnalité sont au cœur de notre activité syndicale pour redonner l'espoir et parvenir à la construction de revendications transversales permettant la création du rapport de force nécessaire à leur aboutissement.
41. La formation syndicale est un élément primordial en réponse aux besoins d'amélioration de nos pratiques. L'offre de formation de la CGT est large et permet d'aborder toutes les questions auxquelles peuvent être confronté-e-s les salarié-e-s et les syndiqué-e-s. Elle est un droit pour chacun-e ! Faisons la vivre !
42. La vie et l'activité syndicale ne s'arrêtent pas lorsque cesse l'activité professionnelle. L'opposition à la crise et aux mesures gouvernementales d'austérité concerne les salarié-e-s comme les pensionné-e-s.
43. La CGT Educ'action, comme toute la CGT, a fait le choix de favoriser et d'organiser la continuité de la lutte revendicative. Cela l'a donc conduite à proposer et développer le syndicalisme des retraité-e-s de l'Education. Elle s'engage dans une campagne de syndicalisation des retraité-e-s.
44. C'est, entre autres, dans ce cadre-là que la Section Nationale des Retraité-e-s a toute sa place au sein de la CGT Educ'action.
45. Avec les actifs, les retraité-e-s participent à l'activité des syndicats départementaux.
46. Ils ou elles s'organisent au sein des sections locales de retraité-e-s, au niveau départemental ou régional.

Ils ou elles mènent ainsi un travail syndical, dans ces sections, en accord avec leurs préoccupations.

47. L'existence de ces structures locales facilite la continuité syndicale.
48. Les retraité-e-s sont constitutifs du fait syndical. Les syndicalistes retraité-e-s ont un savoir et un savoir-faire important. Il y a pour le syndicalisme un besoin, nécessaire et utile de transmission. Une réflexion doit s'engager sur l'investissement des retraité-e-s dans le plan de formation syndicale de la CGT Educ'action.
49. Depuis 2008, la mise en place d'un taux de cotisation égal à celui des actifs (1% pour toute cotisation) traduit la place et l'implication des retraité-e-s dans la vie syndicale de notre organisation.
50. La CGT Educ'action est une Union nationale des syndicats départementaux.
51. C'est dans ce cadre démocratique que les orientations et les revendications sont prises face à tous les enjeux de notre champ professionnel, dans une cohérence nationale, tout en respectant la souveraineté des syndicats départementaux.
52. Aujourd'hui, l'Union nationale est bien l'outil qui fédère la mise en commun de l'activité des syndicats départementaux, en favorisant les échanges et la mutualisation des informations et des productions.

II - Une CGT au service des personnels de l'École.

53. **Vers une seule CGT en territoire au service d'un grand service public laïque d'éducation.**
54. La CGT Educ'action a fait le choix de syndiquer tous les personnels dépendant de l'Education nationale avec la volonté de construire un syndicalisme fort, non corporatiste et qui soit une force. Pour y parvenir, nous devons créer une dynamique permettant de rassembler, sur le plan local, tous les acteurs de l'Ecole.
55. Les lois de décentralisation de 2003, que nous avons combattues, ont transféré aux collectivités territoriales les personnels Techniciens Ouvriers et de Service (TOS).
56. Sur nos lieux de travail, la question d'un travail commun permanent entre les syndiqué-e-s CGT Educ'action et ceux des autres fédérations CGT est essentielle et doit être développée.

57. Il permettra de créer du lien social et syndical au plus près de nos lieux de travail, mais aussi de construire des revendications transversales permettant de créer le rapport de force nécessaire à leur aboutissement. Nous militons activement pour l'évolution de notre fédération (FERC).
58. Ce travail, avec notre fédération et les autres, fait la force d'un syndicalisme confédéré.
59. **Pour un grand service public laïque d'éducation.**
60. En octobre 2011, nos camarades de la CGT enseignement privé ont souhaité opérer un rapprochement avec la CGT Educ'action. Nous avons répondu à cette demande de rapprochement, dans un premier temps, par la mise en place d'un groupe de travail entre nos 2 organisations. Les travaux menés dans ce cadre ont permis d'évaluer les points positifs et les difficultés liées à l'intégration.
61. La CGT enseignement privé a réaffirmé, très majoritairement, son souhait d'aller vers un processus d'intégration dans les syndicats départementaux. Dans de nombreux départements, un travail effectif s'est déjà mis en place. Des bilans de ce travail doivent être faits.
62. Cette démarche est en parfaite cohérence avec la revendication partagée, de nationalisation des établissements privés sous contrat. La réponse à cette démarche d'intégration dans les syndicats départementaux des camarades de la CGT enseignement privé doit être actée à l'issue du congrès pour permettre au SNEIP de se prononcer lors de son prochain congrès en 2015.
- III - Développer un syndicalisme de lutte.**
63. Lors du congrès de Guidel de 2011, la CGT Educ'action a fait le constat de l'éclatement du mouvement syndical dans l'Education nationale.
64. Dans un contexte politique et social particulièrement violent à l'encontre de l'Ecole et de ses personnels, la division constitue un obstacle pour s'opposer efficacement à la politique libérale menée au ministère de l'Education nationale.
65. Malgré les possibilités de convergences revendicatives, la division est trop souvent un frein à la construction d'un large mouvement unitaire nécessaire à la réussite des luttes. Cette division peut-être fondée sur des désaccords syndicaux réels mais il s'agit bien de construire avec les salarié-e-s les moyens de la dépasser.
66. L'unité syndicale est une demande forte et récurrente de la part des salarié-e-s. C'est un facteur essentiel pour établir un rapport de force favorable aux salarié-e-s et aux usagers et mener ainsi des luttes victorieuses.
67. Malgré les difficultés de travailler, dans le contexte politique et social actuel, avec toutes les organisations syndicales à une convergence de revendications et de luttes sur de nombreux sujets, la CGT Educ'action reste persuadée que l'intérêt des salarié-e-s est de s'unir dans la lutte. Cette unité doit se faire sur des bases revendicatives partagées pour travailler collectivement et de façon unitaire à la construction de victoires revendicatives.
68. La construction d'un front syndical et social commun revendicatif doit passer par un dialogue entre salarié-e-s. Parce qu'à la base, au plus près de nos lieux de travail et de vie, nous nous retrouvons pour échanger et construire des revendications communes, du local au national, la CGT Educ'action continue d'agir pour la constitution d'un front syndical permettant de créer un rapport de force.
69. La recherche d'unité la plus large doit se faire à chaque fois qu'elle est possible. La CGT Educ'action réaffirme son orientation de transformation sociale, de luttes, de masse et de classe et indépendante du pouvoir.
70. Pour s'opposer à l'accélération des attaques antisociales et créer un grand rapport de force, la CGT Educ'action rappelle qu'une des réponses reste l'unification du champ syndical afin de construire un outil efficace pour les salarié-e-s et leurs revendications.
71. Comme pour la question de l'unité, l'unification ne pourra se faire sans perspective de transformation sociale et de dépassement du corporatisme.
72. Elle devra se placer dans une démarche plus globale et interprofessionnelle, qui rassemble les personnels.



Résolution, 8^e congrès de la CGT Educ'action Intégration SNEIP

Adoptée à la CEx des 30 et 31 janvier 2014

Préambule

Suite au congrès extraordinaire de la CGT Educ'action de janvier 2013 et dans la perspective du congrès national du SNEIP du printemps 2015, les délégué-e-s du 8e congrès doivent se prononcer sur l'intégration des camarades du SNEIP

1. La CGT Educ'action propose l'intégration dans les syndicats départementaux, des camarades de la CGT enseignement privé, à l'issue du congrès, de façon progressive pour prendre en compte les situations locales.
2. Un pôle national et des collectifs seront créés pour répondre à des aspects spécifiques de ce nouveau champ d'activité. Nous devons parvenir à construire ensemble un outil plus efficace au service des salarié-e-s.